



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 05.07.1995
COM(95) 279 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

**UNE POLITIQUE A LONG TERME
DES RELATIONS ENTRE LA CHINE ET L'EUROPE**

**A. INTRODUCTION:
NECESSITE D'UNE POLITIQUE A LONG TERME A L'EGARD DE LA CHINE**

- A.1 La Montée en Puissance de la Chine et ses Implications Régionales et Mondiales
- A.2 L'Importance de la Chine pour l'Europe

**B. RELATIONS POLITIQUES:
INTEGRER LA CHINE A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

- B.1 Engagement Constructif
- B.2 Droits de l'Homme
- B.3 Hong Kong et Macao
- B.4 Propositions

**C. RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES:
LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE PUISSANCE ECONOMIQUE**

- C.1 Une Economie en Pleine Expansion
- C.2 Un Système Economique Unique
- C.3 Adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce
- C.4 Discussions Commerciales Bilatérales
- C.5 Propositions

D. COOPERATION: LES NOUVELLES PRIORITES

- D.1 Stratégie de Coopération
- D.2 Propositions

E. COORDINATION ET INFORMATION

- E.1 Une Approche Politique Adaptée à une Chine en Mutation
- E.2 Propositions

F. CONCLUSIONS

ANNEXES

- ANNEXE 1 LES REFORMES ECONOMIQUES EN CHINE
- ANNEXE 2 LES FLUX COMMERCIAUX ET L'INVESTISSEMENT ENTRE L'UE ET LA CHINE
- ANNEXE 3 PROBLEMES DU COMMERCE BILATERAL UE-CHINE
- ANNEXE 4 ACTIONS DE COOPERATION

A. INTRODUCTION NECESSITE D'UNE POLITIQUE A LONG TERME A L'EGARD DE LA CHINE

La présente communication s'efforce de dégager des orientations à l'horizon du 21ème siècle pour les relations entre l'UE et la Chine.

De toutes les expériences nationales observées depuis la seconde guerre mondiale, la montée en puissance de la Chine est sans précédent. Le Japon s'est imposé comme puissance économique, l'Union soviétique survit essentiellement comme puissance militaire. La Chine s'affirme de plus en plus comme puissance militaire, politique et économique. Sur le plan intérieur, la Chine vit une mutation économique et sociale profonde et spectaculaire. A l'échelle internationale, elle s'intègre au système économique et de sécurité mondial au moment même où l'interdépendance économique s'accroît et où les problèmes planétaires, de la protection de l'environnement à la non-prolifération nucléaire, requièrent des engagements coordonnés de la part de tous les gouvernements. Elle cherche à s'intégrer aux structures internationales: la Chine a été membre du FMI et de la Banque Mondiale depuis le début des années 1980; elle participe aux enceintes régionales telles que l'APEC et négocie activement son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. La Chine a contribué de façon importante aux résultats de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme tenue à Vienne en juin 1993. La Chine accueillera également une importante conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin cette année.

Il y a vingt ans que la CE et la Chine ont noué des relations diplomatiques et dix ans qu'elles ont signé un accord de commerce et de coopération. Le développement constant des relations bilatérales a été interrompu après les événements de la place Tiananmen en 1989. L'Europe, à l'instar d'autres partenaires internationaux importants de la Chine, a alors réagi en imposant toute une série de sanctions. Toutefois, la normalisation des relations, surtout au cours des trois dernières années, a ouvert la voie à la reprise des échanges et des investissements bilatéraux. En 1994, on a également assisté à une avancée significative de la coopération bilatérale et à l'établissement d'un nouveau mécanisme de dialogue politique.

Le temps est venu de redéfinir les relations de l'UE avec la Chine dans l'esprit de la "nouvelle stratégie pour l'Asie" avalisée par le Conseil Européen d'Essen. L'Europe doit développer des relations à long terme avec la Chine à la hauteur de son influence économique et politique, tant régionale que mondiale. Les relations de l'Europe avec la Chine deviendront nécessairement une pierre angulaire et des relations extérieures de l'Europe avec l'Asie comme avec le reste du monde. Afin de renforcer cette relation, l'Europe ne peut plus se contenter de simples déclarations et doit adopter une politique orientée vers l'action.

A.1 LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA CHINE ET SES IMPLICATIONS REGIONALES ET MONDIALES

Pour le système international, la montée en puissance de la Chine comporte des perspectives, mais aussi des défis considérables. La question est de savoir comment la Chine peut être associée aux responsabilités et aux perspectives de manière à ce que sa part soit à la mesure d'une puissance qui s'accroît rapidement. Du fait de son importance politique, la stabilité de la Chine demeure un sujet de grande préoccupation tant pour ses voisins que pour la communauté internationale au sens large. Nous pensons qu'une réforme politique, économique et sociale conduite dans le respect des normes internationales sera la mieux à même de la garantir.

La taille même de la Chine, en termes de superficie et de population, fait qu'on ne peut plus aborder les problèmes planétaires essentiels des années 90 sans faire référence à l'impact de la Chine sur leur évolution et leur gestion. La Chine est non seulement une puissance nucléaire et un membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, mais aussi un des premiers

pays producteurs et exportateurs au monde. Du point de vue de la sécurité tant régionale que mondiale, son rôle est essentiel.

La plupart des observateurs, dont le FMI et la Banque mondiale, sont désormais convaincus que sur la base des parités de pouvoir d'achat, la taille de l'économie chinoise est analogue à celle de l'économie japonaise et n'est devancée que par celle des Etats-Unis. A partir d'extrapolations des taux de croissance récents, on estime que la Chine pourrait devenir la plus grande économie mondiale dans une génération. Bien que ces estimations comportent des marges d'erreurs considérables, l'économie chinoise est devenue une des plus puissantes au monde.

La taille de la Chine fait que son impact sur l'environnement physique est incomparable. Malgré sa politique de l'enfant unique, la Chine voit sa population s'accroître d'environ 15 millions de personnes par an. En outre, elle est d'ores et déjà le plus grand consommateur d'énergie après les Etats-Unis. On ne saurait ignorer les conséquences que pourrait avoir à l'avenir pour l'environnement le fait que les niveaux de consommation et de pollution de cet immense pays sont désormais équivalents aux niveaux enregistrés en Occident. Il est donc essentiel que la Chine participe pleinement à la concertation internationale pour les problèmes clés tels que l'environnement, la population ou la santé.

Quelles que soient les perspectives de plein emploi à long terme que pourrait engendrer la croissance continue de l'économie chinoise, un problème subsiste indubitablement à court et à moyen terme, dû au nombre important de chinois cherchant à émigrer. Du fait des limitations apportées à l'immigration légale dans les pays occidentaux, le trafic d'immigrants illégaux s'est considérablement développé. L'Amérique du Nord n'est pas seule affectée. Les trafiquants ont établi des filières vers l'Europe au travers de l'Amérique Centrale et de l'ex Union Soviétique. Les problèmes en découlant devront être traités en étroite coopération avec la Chine.

La taille de la Chine se reflète également dans la multiplicité des acteurs (administrations centrales à Pékin et ailleurs, autorités provinciales et municipales, acteurs économiques émergents) à même d'influencer la politique et l'action du pays. Ainsi, à de nombreux égards, les provinces chinoises représentent des marchés différents pour les exportateurs de l'UE. En outre, le transfert rapide du pouvoir économique s'accompagne d'un transfert au niveau provincial des responsabilités en matière de détermination et d'application de la politique commerciale et économique. D'où l'impérative nécessité que la Chine s'engage fermement à faire respecter ses engagements internationaux aux niveaux autres que national, par exemple à l'occasion des négociations de l'OMC. Il est aussi essentiel d'élargir nos discussions bilatérales dans le domaine du commerce et de la coopération afin d'y inclure les autorités provinciales et locales qui, de jure ou de facto, sont responsables de la politique économique et commerciale dans de nombreux domaines.

A.2 L'IMPORTANCE DE LA CHINE POUR L'EUROPE

Afin d'actualiser la politique de l'UE à l'égard de la Chine et de mieux coordonner les relations de l'UE avec ce pays, il convient de comprendre quels sont les enjeux pour l'Europe.

Du point de vue de la sécurité régionale et mondiale, il y a tout à gagner à ce que la Chine manifeste sa volonté de coopération et définisse une politique responsable sur tous les fronts, notamment en adhérant aux traités régissant la prolifération des armes nucléaires et autres, en s'associant aux efforts de la communauté internationale en vue de contrôler les ventes d'armes et, sur le plan interne, en encourageant les réformes politiques, économiques et sociales dans l'intérêt de sa propre population (20 % de la population mondiale). Il est de l'intérêt de tous, et y compris de la Chine, que cette

dernière manifeste une attitude coopérative et responsable au sein de la communauté internationale, tant en devenant signataire des instruments des Nations-Unies relatifs aux droits de l'homme et du Traité de Non-Prolifération qu'en devenant membre de l'OMC et un promoteur actif de la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Rio sur l'environnement qui devraient inspirer l'ensemble des politiques gouvernementales.

Sur le plan des problèmes planétaires, la Chine doit être associée au dialogue et à la coopération sur le développement durable et la protection de l'environnement et des ressources globales, le développement scientifique et technologique, la société de l'information, la croissance démographique, la réduction de la pauvreté, la préservation des forêts, l'immigration illégale, le contrôle et l'éradication des maladies, le sida, la drogue et la criminalité.

Stabilité économique mondiale: la dimension de la Chine et son influence sur le commerce mondial confèrent une importance globale à sa politique économique. Il est de l'intérêt du monde comme de celui de la Chine que l'économie de cette dernière continue à croître et à s'ouvrir et que la Chine occupe sa place parmi les principaux acteurs du système économique et politique mondial. Il est aussi essentiel d'aider la Chine à participer pleinement au système fondé sur l'Organisation Mondiale du Commerce.

Compétitivité: pour que l'industrie européenne soit mondialement compétitive, il faut qu'elle soit présente sur les marchés mondiaux les plus dynamiques. La Chine est désormais le quatrième marché et le quatrième fournisseur en importance de l'Union. Le marché chinois pourrait devenir le plus important marché au monde dans de nombreux secteurs de haute technologie: télécommunications, aéronautique, informatique ou encore énergie. Il est essentiel que les sociétés européennes jouent un rôle actif en Chine, pays où la concurrence américaine et japonaise est déjà très vive.

Etant donné l'étendu de ces intérêts et le rôle clé joué par la Chine, l'Europe doit se fixer comme objective générale majeure de promouvoir la participation la plus large possible de la Chine dans l'arène internationale, qu'il s'agisse de questions de sécurité, politiques, environnementales, sociales ou économiques. Nous devons aussi améliorer la compréhension réciproque entre Européens et Chinois et renforcer l'image de marque de l'UE en Chine.

De plus, l'influence de l'évolution interne de la Chine sur sa politique internationale ne peut être ignorée. C'est pourquoi les intérêts de l'UE seront au mieux servis en soutenant le développement en Chine d'institutions et d'une société civile fondée sur la règle de droit.

B. RELATIONS POLITIQUES: INTEGRER LA CHINE A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

B.1 ENGAGEMENT CONSTRUCTIF

La politique chinoise d'ouverture progressive de ces dernières années a été illustrée par son souhait d'adhérer ou de redevenir membre des organisations internationales et d'intensifier ses liens avec d'autres partenaires clés tels que les Etats-Unis et le Japon. La Chine souhaite désormais jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale à la hauteur de sa propre importance.

L'UE souhaite que la Chine partage les perspectives et les responsabilités de la communauté internationale dès lors qu'elle s'ouvre à la libre circulation des idées et à la coopération aussi bien en Asie, région stratégique, qu'ailleurs dans le monde. Nous soutenons la participation entière de la Chine à la communauté internationale. Comme la Commission l'avait noté dans l'évaluation de l'an dernier de la politique européenne à l'égard de la région, nous avons intérêt à ce que l'Asie soit stable et pacifique. Les décisions de la Chine sur la manière dont elle compte utiliser sa puissance économique et militaire auront une incidence déterminante à cet égard.

Sans vouloir exagérer le rôle que l'UE peut jouer, nous devons exploiter la possibilité offerte par la participation aux enceintes régionales et par le dialogue politique pour promouvoir une attitude responsable et constructive de la Chine dans la région, y compris la présence d'armes nucléaires sur la péninsule de Corée et les différends territoriaux dans les îles Spratly et ailleurs. Comme on l'a rappelé en mars 1995, l'UE croit à la possibilité d'un règlement négocié et pacifique de ces problèmes, qu'ils concernent la mer de Chine ou d'autres régions.

Il est de l'intérêt de l'Europe et de la communauté internationale dans son ensemble d'engager avec la Chine un dialogue politique sur le désarmement, le contrôle des armements, la non-prolifération nucléaire, le contrôle de la technologie des missiles, la non-prolifération des armes chimiques et biologiques, la vente des armes conventionnelles et le contrôle du commerce des biens à double usage.

Un nouveau cadre ambitieux pour le dialogue politique bilatéral a été institué en juin 1994 afin d'encourager, conformément aux objectifs des uns et des autres, une pleine participation de la Chine aux affaires du monde. Les rencontres régulières entre la Troïka de l'UE et la Chine au niveau ministériel, de même que les consultations politiques à haut niveau entre la Commission et la Chine, se poursuivront. Elles seront cependant désormais complétées par des réunions ad hoc des ministres des affaires étrangères et par des réunions qui se tiendront deux fois par an entre le ministre chinois des affaires étrangères et les ambassadeurs de l'UE à Pékin, d'une part, et entre le ministre des affaires étrangères de la présidence de l'UE et l'ambassadeur chinois dans la capitale du pays assurant la présidence de l'UE, d'autre part. Des réunions de hauts fonctionnaires responsables de diverses questions seront aussi organisées régulièrement. Ce dialogue devrait se développer de manière à couvrir toutes les questions d'intérêt commun et de portée globale. A ce titre, et dès lors qu'a été levée l'interdiction des contacts militaires, il semble opportun d'inclure l'Armée de Libération du Peuple, du fait de son influence politique et économique, parmi les partenaires potentiels du dialogue.

Ces nouvelles dispositions ont déjà permis un échange de vues soutenu, non seulement sur les développements internes dans les deux régions, mais aussi sur les problèmes de sécurité régionale et mondiale, ainsi que sur les droits de l'homme. Toutes ces questions doivent être examinées en profondeur tout en respectant la souveraineté des deux parties. La Chine et l'UE peuvent désormais discuter de leurs intérêts réciproques et trouver des solutions communes à l'ensemble des questions politiques et relatives à la sécurité.

L'UE et la Chine devraient également collaborer dans le traitement des conséquences migratoires d'une économie chinoise plus ouverte: à cet égard, elles devraient lutter ensemble contre l'immigration illégale en prenant en considération les principes et pratiques existants en matière de réadmission.

L'UE se félicite des occasions de développer un tel dialogue dans un contexte régional. Les liens avec le Forum Régional de l'ANASE sont déjà bien établis et la rencontre Europe-Asie du printemps prochain fournira une excellente possibilité à l'UE et la Chine de discuter de leurs intérêts mutuels dans la région.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est au coeur de la politique de l'UE dans le monde. Les violations sont préoccupantes en soi, mais aussi parce que l'UE estime que l'adoption des normes internationales en matière de droits de l'homme et la libéralisation politique sont essentielles à la stabilité politique et sociale à long terme. Les initiatives en matière de droits de l'homme doivent être guidées par le souci de leur efficacité et de leur impact sur le terrain. C'est la raison pour laquelle le recours exclusif aux déclarations fréquentes et tonitruantes risque d'affaiblir le message ou de déclencher des réactions instinctives de la part du gouvernement chinois. Pour progresser dans ce domaine, toutes les institutions de l'UE doivent aborder les problèmes des droits de l'homme en s'efforçant de combiner les déclarations publiques au moment opportun, les discussions privées à caractère formel et une coopération pratique.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'UE entend mener une action à trois niveaux. Tout d'abord, elle appuiera les efforts éventuels de la Chine visant à ouvrir et libéraliser tous les domaines de la vie chinoise, dans les différentes couches de la société comme dans les différents secteurs de l'économie. Ces tendances renforceront inévitablement le processus d'évolution vers une société civile fondée sur la règle de droit. En second lieu, elle continuera à soulever régulièrement et systématiquement la question des droits de l'homme dans le cadre du dialogue bilatéral avec la Chine. En troisième lieu, elle associera la communauté internationale au dialogue dans le cadre des enceintes multilatérales telles que les Nations Unies. Toutes ces activités se développeront dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'Action de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme tenue à Vienne en juin 1993¹, que tant l'UE que la Chine ont acceptés.

Manifestement, l'ouverture de plus en plus grande de tous les compartiments de la vie chinoise au monde extérieur a un impact profond, même s'il est progressif, en termes de changements sociaux et de meilleure compréhension réciproque. La politique de l'UE se fonde sur la ferme conviction que les droits de l'homme sont mieux compris et mieux protégés dans les sociétés acquises à la libre circulation des biens, des investissements, des personnes et des idées. Dès lors que la Chine poursuit sa politique d'ouverture au monde, l'UE s'emploiera à renforcer et à encourager cette tendance. C'est une excellente raison pour que l'UE continue à encourager la participation active de la Chine à la communauté internationale dans tous les domaines, qu'ils soient politiques ou économiques, et à encourager l'ouverture de la Chine au dialogue. C'est aussi une bonne raison pour utiliser le programme de coopération de l'UE afin d'encourager la Chine à poursuivre ses efforts d'ouverture sociale et économique.

La conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995 a attiré l'attention sur la Chine en tant que pays hôte, et la politique chinoise en ce domaine fera inévitablement l'objet d'un examen particulier. L'UE espère que la conférence aboutira à un succès et ne manquera d'appuyer les efforts de la Chine pour s'en inspirer au cours des années à venir. Dans ce contexte, il convient de mentionner le suivi de la conférence mondiale sur le développement social tenue à Copenhague en mars 1995. Ces efforts en vue d'intégrer la Chine dans la communauté internationale sont tout à fait compatibles avec l'adoption d'une position ferme sur les droits de l'homme; en fait, ils doivent en faire partie intégrante et être au coeur d'une stratégie à long terme d'engagement.

Les institutions de l'UE ont constamment manifesté leur volonté d'adresser un message très clair à la Chine en ce qui concerne les droits de l'homme. En février 1995, l'UE a proposé une

¹ Tels qu'incorporés dans la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

résolution devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies résumant et déplorant les violations qui font encore partie de la vie quotidienne en Chine. La résolution reconnaissait les mesures prises par la Chine pour réduire la pauvreté et réformer son système juridique. Néanmoins, les rapports faisant état de violations des droits de l'homme par les autorités à tous les niveaux n'ont pas cessé et de graves restrictions sont encore appliquées à la liberté d'association et d'expression, à la liberté religieuse, ainsi qu'aux garanties d'une procédure légale et au droit à l'équité du procès. En Chine, l'administration de la justice n'est pas tout à fait impartiale et la primauté du droit n'est pas pleinement respectée. Les arrestations de dissidents chinois continuent. Avec plus de 50 groupes minoritaires en Chine, notamment dans la Région Autonome du Tibet mais également ailleurs, le respect de l'identité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse distincte des minorités demeure tout à fait inapproprié.

L'importance attachée aux droits de l'homme a été une constante de la politique de l'UE à l'égard de la Chine. Immédiatement après les événements de la place Tiananmen en juin 1989, l'UE a imposé un certain nombre de sanctions qui n'ont été levées que progressivement (l'interdiction des ventes d'armes est toujours en vigueur). Le Parlement a adopté un certain nombre de résolutions sur la Chine et les ministres européens, de même que les commissaires, ne manquent jamais de soulever la question des droits de l'homme lorsqu'ils rencontrent leurs homologues chinois. Afin de maximiser l'efficacité de cette action, les déclarations publiques ont été appuyées par des discussions approfondies en privé.

L'UE doit poursuivre un dialogue détaillé sur tous les aspects des droits de l'homme en toute occasion. Les nouveaux et plus systématiques arrangements pour le dialogue politique offrent des possibilités régulières d'échange de vues et d'approfondissement de la compréhension des problèmes des droits de l'homme. Parallèlement, une concertation effective au niveau international sur la question des droits de l'homme est une condition préalable au succès de la politique. L'UE insiste particulièrement pour associer la communauté internationale par l'intermédiaire de la commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le soutien international dont a bénéficié la résolution de février 1995 critiquant la situation en Chine montre que cette approche est fructueuse. En complément, un nouveau dialogue spécifique sur les droits de l'homme a été récemment lancé à l'initiative de la Chine. Ce dialogue est centré sur une rencontre bi-annuelle entre la Troïka de l'UE et le gouvernement chinois, qui non seulement améliorera les échanges d'informations, mais également permettra une discussion approfondie débouchant sur une action concrète.

Des actions pratiques sont indispensables pour que ce dialogue de gouvernement à gouvernement devienne pleinement effectif. L'UE peut promouvoir une coopération pratique, telle que la formation et l'assistance technique, dans le domaine légal et judiciaire afin d'appuyer les efforts de la Chine visant à établir une société civile fondée sur la primauté du droit. Jusqu'à présent, l'action concrète de l'UE en vue d'encourager la coopération, au niveau individuel, dans le domaine du droit et de la justice s'est développée sur une échelle très limitée. L'UE devrait donc se concerter avec les Etats membres et les nombreuses ONG européennes pour soutenir le développement de l'Etat de droit en Chine.

11.3 HONG KONG ET MACAO

Les liens historiques qui unissent l'Europe à Hong Kong et Macao expliquent naturellement l'intérêt particulier que l'Union européenne a manifesté pour les modalités du transfert de souveraineté à la Chine.

Le Conseil des ministres s'est prononcé clairement sur l'importance de mettre en oeuvre des principes contenus formellement dans les deux déclarations conjointes signées par la Chine et

par le Royaume-Uni d'une part et le Portugal de l'autre. Le haut degré d'autonomie garanti à ces deux régions sous administration spéciale par les déclarations est très important pour leur prospérité et, comme Pékin le reconnaît lui-même, conforme aux intérêts de la Chine. Les déclarations communes reconnaissent que Hong Kong et Macao présentent des caractéristiques distinctes qui doivent être respectées. Les deux territoires gèrent déjà leurs propres affaires économiques et commerciales. Le principe de la continuité régira les relations de l'UE avec Hong Kong et Macao dans les années qui précéderont le transfert de souveraineté et au-delà.

La persistance de relations étroites avec l'UE est essentielle tant pour Hong Kong et Macao que pour l'Europe. Hong Kong est le 11ème partenaire commercial en importance de l'UE. Les échanges commerciaux bilatéraux avec Hong Kong excèdent 2 milliards d'écus pour cinq Etats membres. C'est aussi une destination privilégiée pour les investissements des Etats membres de l'UE qui comptent 40 banques et 45 compagnies d'assurances européennes à Hong Kong. Quelque 40 000 ressortissants de l'UE y résident.

La Commission a ouvert en 1993 un bureau à Hong Kong qui couvre les relations avec Hong Kong et Macao et la Chine a accepté qu'après le transfert de souveraineté il poursuive ses activités en tant qu'entité indépendante. Le fonctionnement de l'accord de commerce et de coopération de 1992 avec Macao ne sera pas non plus modifié. Les relations au sein de l'OMC continueront dès lors que Hong Kong et Macao y bénéficient d'une représentation autonome. La coopération bilatérale se développe d'ores et déjà dans les domaines des douanes, des normes, de la culture et des liens entre les universités et les entreprises. Toutefois, l'UE s'efforcera également d'exploiter les possibilités particulières offertes par des relations plus étroites dans les années à venir:

- les deux territoires peuvent jouer un rôle important en tant que voie d'accès aux autres régions de la Chine et peuvent faciliter de manière déterminante les flux commerciaux et d'investissements entre l'Europe et la Chine;
- les traditions de libre-échange et d'internationalisme de Hong Kong et de Macao peuvent servir d'exemple à la Chine et à la région toute entière. Il semble donc que ces territoires auront encore un rôle à jouer en tant que partenaires de l'UE lorsque le nouveau dialogue au sein de l'OMC se développera dans les années qui viennent.

B.4 PROPOSITIONS

L'Union européenne et la Chine sont des acteurs majeurs sur la scène globale. Ils doivent poursuivre un dialogue bilatéral global et durable. Les objectifs particuliers de l'UE visent à:

- promouvoir un dialogue sur les questions de sécurité régionale et globale qui incite la Chine à s'engager pleinement dans la communauté internationale par le biais de l'adhésion à tous les instruments internationaux clés régissant la non-prolifération et le contrôle des armements;
- apporter un soutien pratique à la réforme du système de gestion publique en Chine fondée sur la société civile et la primauté du droit;
- développer un programme de coopération effective dans le domaine légal et judiciaire;
- soutenir les principes des déclarations communes régissant le transfert de souveraineté de Hong Kong et Macao.

C. RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES: LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE PUISSANCE ECONOMIQUE

Le processus de réforme économique engagé par Deng Xiaoping il y a 16 ans a radicalement modifié le paysage économique et social en Chine. Bien que ce processus ait été conçu pour être progressif, les résultats ont dépassé l'attente.

Il est dans l'intérêt de l'Europe que cette tendance soit tenue pour irréversible. Bien que des vues divergentes s'expriment encore à Pékin sur le rythme des réformes, de même que sur certaines mesures spécifiques, il y a un large consensus parmi les dirigeants chinois sur la nécessité d'approfondir et d'étendre les réformes afin de parvenir à l'objectif, consacré par la constitution chinoise, de la création d'une "économie socialiste de marché" au tournant du siècle (voir annexe 1). Le processus s'est accéléré depuis 1992 pour toucher de nouveaux domaines allant du système bancaire et de la fiscalité à l'immobilier et aux infrastructures. De nouveaux secteurs et de nouvelles régions ont été ouverts à l'initiative privée, notamment étrangère. La Chine ne dispose cependant pas encore d'une véritable économie de marché, avec une protection sociale adéquate comprenant la liberté d'association pour les salariés. La réforme du secteur industriel public et la création d'un système de sécurité sociale permettant de parer aux conséquences de cette réforme sont les principaux défis pour l'avenir. La mise en place d'un cadre juridique assorti d'un mécanisme assurant la bonne exécution des lois constitue un élément essentiel du processus.

C.1 UNE ECONOMIE EN PLEINE EXPANSION

Les réformes ont considérablement transformé la structure de l'économie chinoise. Les sociétés collectives, privées et étrangères produisent et vendent plus de la moitié des biens industriels chinois. Si la production industrielle était encore planifiée à plus de 80 % il y a dix ans seulement, elle ne l'est plus à présent qu'à hauteur de 15 %. Même chose pour le contrôle des prix qui n'affecte plus à présent que moins de 10 % des prix de détail. La part du secteur industriel public dans la production totale est tombée de 77 à 44 % et sa part dans les ventes de détail à un niveau même encore inférieur. Bien que ces chiffres doivent être traités avec circonspection, les marchés des facteurs de production restant davantage contrôlés que les marchés des biens en Chine, ils indiquent clairement une tendance constante à la libéralisation de l'économie.

Depuis le lancement des réformes, les performances macro-économiques de la Chine sont, pour le moins, remarquables. Le taux de croissance du PNB a atteint près de 9 % dans les années 80 et 12 à 13 % au cours des trois dernières années, la production industrielle et les investissements augmentant, quant à eux, de plus de 20 % depuis plusieurs années. Le volume total des échanges commerciaux de la Chine est passé de 20 milliards de dollars en 1979 à 237 milliards en 1994, ce qui représente une croissance deux fois plus rapide que celle de la production. Malgré certaines fluctuations, la balance commerciale de la Chine apparaît saine et ses réserves de devises sont suffisantes pour faire face à une dette extérieure considérable.

L'accélération du taux d'inflation jette toutefois une ombre sur ce tableau. Les raisons en sont structurelles, dues à une politique monétaire faible et à une politique fiscale pas assez restrictive. D'autres importants déséquilibres structurels existent, qui pourraient saper les développements futurs. Les disparités traditionnelles entre les régions côtières et les régions de l'intérieur s'accroissent rapidement, entraînant des phénomènes d'émigration massive, des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures et une dégradation de l'environnement. Le

transfert inévitable de la production industrielle du secteur public au secteur privé et le ralentissement de l'agriculture pourraient déboucher sur un chômage massif.

L'Union européenne peut offrir beaucoup pour aider la Chine dans ce difficile processus de transition. Un échange d'expériences et d'informations pourrait contribuer à soutenir les efforts de la Chine sur la voie de la réforme tout en augmentant le niveau de connaissance par l'Europe de l'économie chinoise moderne. La formation d'économistes fait déjà partie du programme de coopération entre la CE et la Chine: un dialogue économique entre administrations dans des domaines tels que la politique monétaire pourrait constituer la prochaine étape.

La politique sociale représente un autre domaine potentiel dans lequel un dialogue fructueux pourrait être mené. Un tel échange constituerait une base solide de discussion sur l'évolution de la politique sociale dans les années 1990 et au-delà. Un tel dialogue pourrait couvrir le développement des normes de travail internationalement reconnus, y compris les normes de l'Organisation International du Travail dans des domaines tels que le travail des enfants ou le travail carcéral.

Un autre élément important est l'implication de la Chine dans les principales organisations économiques internationales. Dans le cas de l'OMC, ceci doit signifier l'accession en tant que membre (voir section C.3). Mais l'importance de la Chine dans l'économie mondiale devrait aussi être reconnue par d'autres organisations. La décision prise par l'OCDE lors de la réunion ministérielle de mai 1995 de promouvoir un nouveau dialogue avec la Chine doit être accueillie favorablement; l'Europe devrait envisager comment conférer à ces liens une réalité. Le G7 devrait aussi réfléchir à la manière dont pourrait être reconnue dans ses délibérations l'importance économique croissante de la Chine.

Les changements spectaculaires qui ont affecté l'économie chinoise ont inévitablement eu un impact important sur le commerce entre l'UE et la Chine dont le volume total a excédé 30 milliards d'écus en 1993 et devrait, selon les estimations, atteindre 35 milliards d'écus en 1994.

Les flux commerciaux entre l'UE et la Chine ont été multipliés par plus de 14 depuis le début des réformes en Chine (voir annexe 2). Cependant, les exportations de l'UE n'ont pas suivi le rythme de ses importations. L'excédent commercial de l'UE du milieu des années 80 s'est transformé en un déficit commercial bilatéral qui s'est situé entre 8 et 10 milliards d'écus au cours des quatre dernières années. Toutefois, cela n'est rien en comparaison avec le déficit commercial des Etats-Unis avec la Chine et la proportion des importations de l'UE couverte par ses exportations (55 %) est beaucoup plus élevée que pour les Etats-Unis (26 % en 1993). En outre, la part de l'UE dans le volume total des importations chinoises est passée de 11 à 15 % au cours de la première moitié de la présente décennie, ce qui est mieux que les Etats-Unis (12 % seulement), mais moins bien que le Japon (22 %). En fait, la part de marché de l'UE en Chine est plus élevée que celle de l'Union dans d'autres régions asiatiques.

Le tableau est moins brillant pour l'Europe en ce qui concerne les investissements directs, un des éléments essentiels des réformes chinoises. La part de l'UE dans le volume total de l'IED en Chine (4 % environ) est nettement inférieure à sa part sur les autres marchés émergents. Les sociétés européennes se situent à cet égard nettement en retrait par rapport à Hong Kong et aux autres sociétés chinoises d'outre-mer, mais aussi américaines et japonaises.

Les sociétés de l'UE (à 15 membres) ont investi au total 2,5 milliards de dollars (et engagé 7,3 milliards de dollars) entre 1979 et 1993 dans quelque 3 000 projets. Cela représente moins de la moitié des investissements des sociétés américaines ou japonaises. Bien que la taille moyenne des projets de l'UE soit plus importante que celle de ses concurrents et que certaines sociétés européennes soient les leaders incontestés dans des secteurs clés de l'industrie chinoise (automobiles, télécommunications ou produits pharmaceutiques), les entreprises chinoises,

européennes et étrangères partagent la même perception, à savoir que les sociétés européennes sont moins dynamiques que leurs concurrentes sur le marché chinois et manquent ainsi certaines occasions. Cela pourrait avoir des implications négatives sur l'évolution future des échanges commerciaux et affaiblir la compétitivité mondiale de l'industrie européenne de l'UE.

Il appartient bien entendu à chaque société d'évaluer les risques et les avantages d'une entreprise aussi délicate qu'une implantation en Chine. La perspective à long terme privilégiée par les grandes sociétés qui acceptent de subir des pertes à court terme en contrepartie d'une présence stratégique n'est généralement pas à la portée des PME. En revanche, les petites entreprises pourraient profiter d'occasions conciliant un retour plus rapide de l'investissement et des objectifs initiaux plus modestes, ce qui est une option attrayante en période d'incertitude. Le défi auquel l'Europe se trouve confrontée ne consiste pas à rechercher des possibilités, mais simplement à explorer d'éventuelles ouvertures en Chine avec la même énergie que ses principaux concurrents.

Enfin, l'UE devrait s'efforcer de mettre les sociétés européennes en mesure de prendre des décisions d'investissement en étant mieux informées des possibilités offertes par la Chine, et ce en favorisant l'information, dans un sens et dans l'autre, sur les conditions et les possibilités d'investissement et en promouvant les contacts directs entre entreprises.

C.2 UN SYSTEME ECONOMIQUE UNIQUE

En soi, les informations et les contacts ne suffiront cependant pas à résoudre les problèmes auxquels se trouvent confrontés tous ceux qui souhaiteraient commercer avec la Chine ou y réaliser des investissements.

Ces dernières années, la Chine a fait des progrès remarquables en ce qui concerne la libéralisation de son régime commercial et l'ouverture de son économie au monde extérieur. Les droits de douane ont été réduits, le droit de commercer a été plus généreusement accordé aux entreprises, le double système de change a été unifié, les investissements étrangers ont été massivement encouragés, les fondements d'un système judiciaire garantissant le respect des droits de propriété ont été établis.

Bien que ces mesures soient importantes, elles sont manifestement insuffisantes pour rendre le système commercial chinois compatible avec les règles internationales. Le droit d'importer et d'exporter des marchandises demeure largement un monopole d'Etat. Les droits de douane sont prohibitifs, en particulier pour de nombreux biens de consommation (et sont appliqués de manière ad hoc). Les mesures non tarifaires, comme les licences et les contingents, abondent. Les exportations sont abusivement encouragées, le contrôle des changes reste un obstacle majeur et de nouvelles barrières techniques sont mises en place pour décourager les importations. Il subsiste un grand problème de transparence en raison de la non-publication des règles et décrets administratifs et du secret qui pèse sur la commercialisation de certains produits (Voir annexe 3).

L'UE s'est efforcée d'améliorer la compatibilité des règles commerciales chinoises avec l'OMC et d'améliorer l'accès au marché et l'environnement des investissements en Chine, notamment à l'occasion des négociations multilatérales en vue de l'adhésion de la Chine à l'OMC et des discussions commerciales bilatérales. L'objectif est cohérent: il s'agit d'obtenir l'application des principes commerciaux reconnus internationalement tout en abordant les problèmes spécifiques d'intérêt commun.

La Chine est membre fondateur du GATT et, désormais, un des principaux acteurs sur les marchés mondiaux: son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce est donc conforme à l'intérêt de toutes les nations commerçantes. Depuis la demande de réintégration dans le GATT introduite par la Chine en juillet 1986, l'UE s'est constamment efforcée d'accélérer le processus pouvant aboutir à une décision d'adhésion de la Chine assortie de conditions qui garantiront, d'une part, l'aptitude de la Chine à s'acquitter des nombreuses obligations découlant de l'adhésion à l'OMC et, d'autre part, l'intégrité du système de l'OMC.

L'UE a joué un rôle de premier plan au cours des négociations, en particulier en faisant admettre le principe selon lequel la plupart des engagements souscrits par la Chine au moment de son adhésion à l'OMC devraient être respectés dès la date de cette adhésion, mais que d'autres pourraient l'être, sous surveillance multilatérale, au cours d'une période ultérieure déterminée. Cette approche générale tient compte du fait que la Chine est un pays en transition rapide, mais que, sur certains points importants, elle ne peut encore être considérée comme une économie développée présentant toutes les caractéristiques d'un système pleinement fondé sur l'économie de marché.

Malgré la suspension des négociations à la fin de 1994, la Commission persiste à croire que le compromis proposé par l'Union européenne l'an dernier et affiné par le Président du groupe de travail du GATT sur la Chine reste valable. Tant la Chine que ses partenaires commerciaux doivent à présent faire preuve d'un engagement politique plus déterminé s'ils veulent parvenir à une solution. La pleine intégration de la Chine au système de l'OMC est conforme à l'intérêt de toutes les parties concernées: pour les membres de l'OMC, ce serait une garantie que le processus de réforme en Chine continuera jusqu'à l'établissement d'une économie de marché adulte et, pour la Chine, ce serait l'assurance que ses biens et services auront librement accès aux marchés d'exportation partout dans le monde. Bien que les contacts aient été relancés ces dernières semaines, la question de la reprise de négociations sur le fond dans le cadre de l'OMC et de l'adoption rapide d'un compromis reste ouverte.

De notre point de vue, les principaux problèmes subsistants sont les suivants:

- engagements dans le domaine des droits de douane. La Chine doit accepter d'envisager la consolidation de ses droits à des niveaux tels qu'à la fin de la période de mise en oeuvre la moyenne pondérée de ces droits ne soit pas supérieure à plus de deux fois environ la moyenne de l'OCDE;
- engagements initiaux dans le domaine des services dans tous les secteurs couverts par la négociation. Ces engagements ne doivent pas être affaiblis par des restrictions géographiques, des spécifications relatives à l'accès ou d'autres formes de restrictions;
- libéralisation du monopole du commerce extérieur, le cas échéant, assortie de dispositions transitoires. Un droit automatique pour les particuliers, tant nationaux qu'étrangers, d'importer ou d'exporter directement tout type de produit est une caractéristique fondamentale du système défini par l'OMC, mais il n'existe pas encore en Chine;
- adhésion de la Chine au code de l'aviation civile du cycle de Tokyo et à l'accord sur les marchés publics. La mise en oeuvre par la Chine de l'accord sur les marchés publics, qui pourrait se réaliser par étapes, créera des occasions à l'étranger et contribuera à diminuer les coûts supportés par le gouvernement à l'intérieur.

- élimination par la Chine de tous les contingents ou autres barrières non tarifaires incompatibles avec l'OMC au cours d'une période transitoire;
- mise en conformité des politiques industrielles de la Chine avec l'OMC;
- acceptation des dispositions relatives aux questions horizontales telles que les subventions, les normes, l'administration des prix, le commerce d'Etat et l'élimination des droits d'exportation;
- la définition d'un mécanisme de défense commerciale transitoire approprié, qui pourrait être invoqué en cas de perturbations de marché.

En sus des conditions visant à ouvrir un accès au marché chinois en contrepartie de l'accès des exportations et des investissements chinois aux marchés des membres de l'OMC, une condition essentielle de tout compromis final doit être une ferme adhésion de la Chine au principe de la non-discrimination. De l'acceptation de cette condition préalable dépendra le soutien que l'UE apportera à tout compromis au sein de l'OMC.

L'approche décrite ci-dessus prend en compte la situation actuelle de la Chine dans la mesure où elle suggère le recours à la technique des périodes transitoires. Toutefois, elle respecte comme il se doit la règle selon laquelle certains principes du commerce international sont si essentiels qu'on peut raisonnablement attendre des pays participant à l'ordre commercial international qu'ils les appliquent, quel que soit le stade de leur développement.

C.4 DISCUSSIONS COMMERCIALES BILATERALES

Les discussions commerciales bilatérales depuis 1992 ont poursuivi trois objectifs interdépendants: promouvoir les réformes économiques et commerciales chinoises, aider la Chine à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et ouvrir davantage le marché chinois aux biens et services européens.

Le dialogue a été institutionnalisé en 1993 par la création d'un groupe de travail pour l'économie et le commerce. En 1994, plusieurs réunions sectorielles ont été organisées sur les droits de propriété intellectuelle, l'agriculture et les services financiers. Ce processus doit continuer et les discussions commerciales doivent s'étendre à d'autres secteurs impliquant d'autres ministères, car c'est le seul moyen de parvenir à des résultats concrets. Les questions de concurrence pourraient être retenues comme objet d'un futur dialogue, dès lors qu'une coopération en ce domaine contribuerait à accroître l'efficacité du commerce international.

Jusqu'à présent, les principaux résultats (annexe 3) ont concerné des questions spécifiques telles que les infractions au droit des marques, les restrictions vétérinaires ou autres barrières techniques. Bien que de nombreuses requêtes adressées par l'UE à la Chine fassent déjà l'objet de discussions dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC, la discussion bilatérale des problèmes clés pour l'Europe n'a pas été inutile.

Le dialogue commercial soutenu a également permis à l'Europe d'éviter tout risque de discrimination tout en garantissant aux opérateurs économiques européens un traitement identique à celui réservé à leurs concurrents en Chine.

Cela a été particulièrement important dans les domaines où les Etats-Unis et la Chine ont conclu des accords bilatéraux, comme les droits de propriété intellectuelle, le transport maritime et l'accès au marché. Dans tous ces domaines, y compris le compromis de l'accord de

février 1995 sur la propriété intellectuelle, la Chine s'est formellement engagée à garantir un traitement identique aux opérateurs européens.

Les discussions bilatérales ont également fourni l'occasion de lier les questions commerciales et les actions de coopération. Ainsi le programme d'assistance technique UE-Chine sur la propriété intellectuelle a suivi la signature du procès verbal bilatéral sur la protection des droits de propriété intellectuelle. S'agissant des droits de propriété intellectuelle par exemple, la coopération pourrait s'avérer l'élément essentiel qui permettra à la Chine d'appliquer concrètement les accords qu'elle a signés.

C.5 PROPOSITIONS

- a) L'UE doit continuer à apporter un soutien déterminé aux réformes dans le cadre de ses politiques commerciale et de coopération.
- b) La Commission est prête à engager avec les autorités chinoises un dialogue sur les questions économiques, sociales et monétaires.
- c) L'UE devrait encourager le dialogue entre la Chine et d'autres institutions clés comme l'OCDE et souligner le profil de la Chine dans le débat du G7.
- d) L'UE doit favoriser l'adhésion de la Chine à l'OMC dès que possible et dans des conditions appropriées et surveiller de près l'application par la Chine des engagements qu'elle a souscrits dans le cadre de l'OMC.
- e) Afin d'accroître l'efficacité de notre dialogue commercial bilatéral, l'UE doit:
 - accroître la fréquence des réunions du groupe de travail pour le commerce et l'économie,
 - consolider les réunions sectorielles pour les droits de propriété intellectuelle, l'agriculture et les services financiers, de manière à en faire des enceintes permanentes pour des discussions approfondies,
 - étendre ces réunions à de nouveaux secteurs ou sujets (par exemple: barrières techniques au commerce, biens de consommation, secteur des transports, concurrence),
 - développer les contacts avec les ministères et les autorités provinciales responsables de ces secteurs,
 - renforcer les liens entre les discussions relatives au commerce et à l'investissement et les actions de coopération (dans des secteurs tels que les normes et les marchés publics).
- f) Les investissements directs en Chine seront déterminants à la fois pour garantir l'accès à ce marché et renforcer la compétitivité internationale de l'industrie européenne. L'UE doit donc développer un nouveau programme de coopération inter-entreprises avec la Chine (voir section D.2).

D. COOPERATION: LES NOUVELLES PRIORITES

La Chine est un vaste pays et les ressources que l'Europe peut consacrer à la coopération sont limitées.

Mesurées à l'importance de la Chine, les ressources consacrées à la coopération avec ce pays ont été modestes. Au titre des lignes budgétaires pour l'aide au développement et la coopération économique en Asie, moins de 20 millions d'écus ont été consacrés chaque année à la coopération avec la Chine au cours de la période 1991-1994, alors que 90 millions d'écus ont été mobilisés pour l'Inde et 460 millions d'écus en faveur des pays de l'ex-Union soviétique au titre du programme Tacis pour 1994.

D.1 STRATEGIE DE COOPERATION

La priorité devrait être accordée aux types d'actions suivantes:

- coopération dans des domaines revêtant une importance cruciale pour l'économie chinoise;
- coopération de nature à favoriser l'adoption de "bonnes pratiques" dans le système chinois;
- coopération de nature à promouvoir les réformes.

La coopération de la CE doit être à la fois renforcée et davantage ciblée sur le soutien aux réformes dans tous les domaines de la société chinoise: réforme en vue de promouvoir l'intégration de la Chine dans le système mondial de commerce et d'investissement, réforme de la société civile chinoise insuffisamment développée et restrictive, réforme permettant à la Chine de se rapprocher de la société globale de l'information et réforme en vue de prévenir toute nouvelle détérioration de l'environnement physique en Chine. La pauvreté urbaine et rurale qui reste une plaie pour des millions de Chinois ainsi que le besoin de nourrir une population d'une telle dimension sont au coeur de la politique du gouvernement chinois et à la base de la coopération européenne.

L'efficacité et l'impact à long terme restent des objectifs essentiels.

La coopération CE-Chine comporte trois cibles principales:

- le gouvernement chinois est parfaitement conscient de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en Chine et de la nécessité de consentir un effort important pour développer les ressources humaines qui conviennent à l'évolution de la société et de l'économie chinoises. Ce message est de plus en plus répercuté par les chefs d'entreprises européens qui estiment que leurs perspectives d'implantation en Chine sont contrariées par l'absence d'une main-d'oeuvre appropriée. Nous devons définir une contribution européenne cohérente en matière d'éducation et de formation. La CE peut s'inspirer de l'exemple de l'Ecole d'Affaires Internationale Sino-européenne de Shanghai afin de transférer à la Chine le meilleur du savoir-faire européen, y compris l'expérience de la Communauté, dans la définition de politiques et dans le développement de programmes en matière d'éducation et de formation. Nous devons identifier des partenaires dans d'autres provinces en vue de lancer des initiatives visant à promouvoir la formation technique et professionnelle, une option consistant à suivre le modèle, tel que pratiqué

par l'Ecole d'Affaires Internationale sino-européenne de Shanghai (CEIBS), d'un centre permanent dont la tâche consisterait à pallier au déficit de connaissance dans des domaines allant de l'ingénierie à la comptabilité. Sur le plan universitaire, 60.000 étudiants chinois séjournent aux Etats-Unis contre 6.000 seulement en Europe: nous devons redoubler nos efforts dans l'éducation supérieure.

La réforme économique et sociale doit être encouragée grâce à un programme plus diversifié de soutien aux réformes concernant divers milieux et professions. Il conviendrait en particulier de favoriser et d'encourager le développement d'un système équitable et performant d'administration de la justice, en développant une coopération juridique entre l'UE et ses Etats Membres d'une part et la Chine de l'autre. On pourrait envisager de concevoir un programme de coopération dans les domaines législatif et judiciaire et plus précisément un programme d'échanges à l'échelle de la CE pour les jeunes juristes, magistrats et responsables de l'application des lois. Ce programme devrait être soigneusement coordonné entre les Etats membres et permettrait à ces jeunes (après une formation linguistique) d'effectuer des stages auprès de juridictions civiles, administratives et peut-être même constitutionnelles européennes, de même que dans des cabinets d'avocats et juristes. Il pourrait être intéressant de prévoir un programme analogue pour les Européens en ce qui concerne certains aspects du projet.

La facilitation de la coopération interentreprises par la CE et le gouvernement chinois contribuera à une saine évolution des deux économies. Cette conviction sous-tend un programme en développement de coopération interentreprises comportant trois objectifs essentiels: favoriser l'évolution générale du climat des affaires en Chine, promouvoir un savoir-faire indispensable à la gestion d'une économie moderne en Chine et encourager directement l'établissement de liens étroits entre les entreprises européennes et chinoises grâce à des informations et à la facilitation des contacts directs. Soutenir le développement de la coopération industrielle avec la Chine renforcera la présence d'opérateurs européens dans ce pays et facilitera la création de nouveaux liens économiques. Ces objectifs sous-tendent déjà plusieurs initiatives existantes qui ne sont cependant pas à la hauteur des intérêts et des perspectives de l'UE en Chine.

Ces objectifs peuvent être poursuivis au travers de différentes politiques. L'environnement et la coopération scientifique et technologique représentent à cet égard deux domaines particulièrement porteurs pour l'avenir.

Dans son programme de suivi de l'"Agenda 21" adopté au sommet de Rio, et notamment dans la liste de projets spécifiques sur le développement durable qui l'accompagne, le gouvernement chinois reconnaît que l'environnement représente un véritable défi dans une Chine qui se développe rapidement. Les problèmes rencontrés par la Chine dans ce domaine sont en partie systémiques (faible conscience des conséquences à long terme de l'inaction), en partie technologiques, et en partie financiers, la Chine estimant qu'elle ne peut supporter les coûts inhérents au respect de normes environnementales élevées. Il est d'une importance critique d'intégrer les considérations environnementales dans les autres domaines de politique telle que la planification économique. Un nouveau groupe de travail a été institué afin de discuter des meilleurs moyens pour l'Europe d'appuyer les efforts de la Chine. Nous devons mettre au point une contribution européenne cohérente dans un domaine où la Chine nous adresse de multiples signaux. Notre contribution doit être définie clairement avant d'être mise en oeuvre et exploiter au mieux l'expertise européenne en matière de politique et de technologie de l'environnement, y compris la technologie des énergies propres. Il est donc essentiel que les initiatives tirent parti de la volonté des entreprises

européennes de s'engager sur la voie d'un partenariat technologique à long terme avec la Chine.

La coopération scientifique et technologique fournit un environnement pour la coopération en général et contribue à apporter des solutions fondées sur la science à des problèmes courants de portée globale. La coopération scientifique et technologique avec la Chine devrait en conséquence être poursuivie sous le quatrième Programme Cadre de la Communauté de façon à renforcer les fondements de la science et de l'industrie en Europe et ainsi contribuer à d'autres opérations de coopération entre la Communauté et la Chine. La coopération scientifique et technologique devrait mobiliser les talents complémentaires d'Europe et de Chine, soutenir la recherche innovatrice et promouvoir le développement du capital humain et institutionnel, en mettant un accent particulier sur la formation et la mobilité des jeunes chercheurs.

D.2 PROPOSITIONS

La CE devrait revoir à la hausse son programme de coopération et veiller à ce qu'il soit adapté aux réalités économiques et politiques de la Chine dans les années 90.

Compte tenu des ressources limitées, il est indispensable de choisir clairement les priorités et de concentrer les ressources sur ces dernières plutôt que d'opérer un saupoudrage qui n'apporterait pas grand chose à la Chine et ne contribuerait pas à mettre en valeur l'effort de coopération de la CE en faveur de ce pays.

Les ressources financières actuelles ne permettent pas de remplir ces objectifs, mais l'accroissement des ressources budgétaires n'est cependant pas le seul moyen d'améliorer l'efficacité de l'action de la CE en Chine. Compte tenu de la taille de ce pays, il est particulièrement indiqué de favoriser les synergies entre les actions des Etats membres et de l'UE et de concentrer les ressources. La coopération doit également contribuer à fortifier l'image de marque de l'UE en Chine et inversement. Tous les grands projets nouveaux de coopération doivent comprendre explicitement une stratégie de l'information (voir section E.2).

Le programme de coopération de la CE avec la Chine doit s'articuler autour des axes suivants:

- Un soutien au développement des ressources humaines en Chine devrait suivre l'ouverture de l'Ecole d'Affaires Internationale Sino-européenne, avec de nouvelles initiatives à différents niveaux comprenant notamment un programme visant à établir des liens ainsi qu'un réseau entre les instituts d'éducation supérieure chinois et européens et à fournir aux étudiants chinois la possibilité de bénéficier de l'expérience européenne, et un nouveau programme de formation professionnelle et technique axé sur les besoins identifiés par les opérateurs économiques en Chine.

- La réforme économique et sociale doit être encouragée par des actions de formation et une assistance technique au profit de secteurs déterminants pour cette réforme. La deuxième phase du programme de formation au droit de la propriété intellectuelle doit mettre l'accent sur de nouveaux aspects tels que les droits d'auteur et les mesures d'application et doit être complété par de nouveaux programmes concernant la qualité et la normalisation, ainsi que les marchés publics. La coopération doit être organisée de manière à promouvoir le développement de la société civile en Chine et, en particulier, à favoriser l'évolution des fonctions juridiques et judiciaires afin de renforcer la primauté du droit en Chine.

- Tant les actions de lutte contre la pauvreté rurale et urbaine que celles visant la productivité agricole devraient être poursuivies par le biais d'un encouragement au développement des économies locales. Les initiatives devraient s'adapter aux besoins d'une Chine en rapide évolution.
- Les entreprises et les experts européens doivent être associés au dialogue sur l'environnement, permettant ainsi un transfert de savoir-faire européen en matière de politique et de technologie de l'environnement adapté aux circonstances prévalant en Chine dans des secteurs clés comme l'énergie. Nous devrions promouvoir les échanges d'informations sur l'environnement entre la Commission, les Etats membres et la Chine et intensifier la communication avec les autres organisations aidant la Chine à améliorer son environnement.
- Un nouveau programme de coopération interentreprises doit permettre de structurer la dimension commerciale de nombreux projets de coopération et doit être un élément clé d'un dialogue renforcé avec les milieux d'affaires européens. Ce programme devrait comporter deux aspects:
 - promotion d'un flux d'informations commerciales pertinentes dans les deux sens et du soutien aux entreprises européennes et chinoises par l'établissement en Chine d'un réseau de centres d'information pour les entreprises dans les provinces où les liens commerciaux avec la Chine sont peu développés,
 - facilitation des contacts directs entre les entreprises des secteurs offrant des possibilités particulières de coopération industrielle par l'établissement d'un programme coordonné de collaboration entre entreprises et de séminaires sur le commerce ou les investissements, à la fois en Europe et en Chine,
- La coopération scientifique et technologique, telle qu'améliorée en application du Quatrième Programme Cadre de la Communauté, devrait se fonder sur un effort continu visant à promouvoir une recherche de haute qualité dans des domaines clés de coopération avec la Chine.

Les projets qui ne répondent pas directement à ces objectifs doivent être abandonnés ou ne pas être renouvelés.

E. COORDINATION ET INFORMATION

E.1 UNE APPROCHE POLITIQUE ADAPTEE A UNE CHINE EN MUTATION

La Chine est engagée dans une période de changement. Les politiques de l'Europe, telles que décrites ci-dessus, peuvent à la fois conforter la tendance aux réformes en Chine et intégrer les incertitudes relatives à l'orientation future des politiques internes chinoises (et européennes). Le développement des relations entre l'UE et la Chine doit être un objectif constant à long terme.

La politique de l'UE doit s'efforcer de promouvoir les objectifs décrits ci-dessus d'une manière globale, mais elle doit aussi être suffisamment souple pour s'accommoder des incertitudes inéluctables relatives au développement futur de la Chine. La plupart des observateurs conviennent de l'existence d'une multitude de scénarios économiques et, surtout, politiques pour les décennies à venir. Cependant, quelle que soit l'incidence que pourraient avoir des différends

commerciaux ou des divergences politiques sur l'état momentané de nos relations, l'UE ne doit jamais perdre de vue ses intérêts stratégiques en Chine.

Les différents programmes et instruments à la disposition de l'UE seront toujours trop modestes au regard de l'immensité d'un pays comme la Chine. Par ailleurs, plusieurs Etats membres sont très actifs dans des domaines tels que la formation, l'assistance technique, la facilitation des contacts commerciaux et l'environnement, domaines qui correspondent tous à des priorités de la politique de l'UE. Il y a beaucoup à gagner à mettre en commun l'expérience et, le cas échéant, les ressources afin de concevoir et de mettre en oeuvre ces activités communes. Si nous ne coopérons pas, l'Europe ne pourra faire entendre sa voix.

La population de plusieurs provinces chinoises est supérieure à celle du plus grand des Etats membres de l'UE. En outre, on a assisté ces dernières années à la prolifération de zones économiques spéciales et de zones de développement, ainsi qu'à une dévolution du pouvoir économique impliquant un transfert aux provinces des responsabilités en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique économique et commerciale. Les autorités provinciales disposent de vastes pouvoirs dans de nombreux domaines. Les interlocuteurs institutionnels de l'UE seront toujours les ministères de Pékin. Il convient cependant, pour la politique de l'UE, de reconnaître l'importance des provinces et de faire en sorte que le dialogue sur certains problèmes économiques ou de coopération soit étendu au niveau des provinces.

La communication sur "la stratégie à l'égard de l'Asie" préconisait un renforcement de l'image de marque de l'Union européenne en Asie. Etant donné sa forte identité culturelle et sa langue, et compte tenu des déficiences de son système de communication et de son étendue, la Chine représente un défi particulier.

L'élément le plus important de l'image de l'UE est sa politique à l'égard de la Chine. Le dialogue politique renforcé qui a été désormais engagé doit servir à mettre davantage l'accent sur les intérêts communs à long terme de l'UE et de la Chine. L'UE et la Chine doivent s'habituer progressivement à coopérer sur toute une série de problèmes et à débattre de questions essentielles d'intérêt commun. Un partenariat plus étroit contribuera à promouvoir les intérêts économiques de plus en plus liés de l'Europe et de la Chine. Une coopération plus étroite et mieux ciblée permettra de faire connaître l'action de la CE auprès d'un échantillon plus représentatif des diverses couches sociales. Une politique plus active de l'information en Chine est toutefois essentielle pour renforcer l'image de marque de l'UE.

En outre, les activités de l'UE en Chine passent trop souvent inaperçues en Europe, de sorte que bon nombre de personnes qui pourraient y contribuer d'une manière positive ou y être plus étroitement associées ne sont pas conscientes des possibilités. Si l'on veut approfondir le partenariat entre Européens et Chinois, il faut, d'un côté comme de l'autre, développer l'ouverture et l'intérêt. L'information du public européen sur les activités de l'UE doit être considérée comme partie intégrante de la responsabilité de la Commission en matière de mise en oeuvre de la politique.

E.2 PROPOSITIONS

L'impact de la politique de l'UE doit être maximisé par une meilleure coordination. On peut y parvenir en améliorant les contacts entre les Etats membres, la Commission et le secteur privé, tant en Europe qu'en Chine.

- Un groupe d'experts de la Chine (à l'instar de ceux qui existent pour le Japon et la Corée) devrait permettre à la Commission et aux experts des administrations des Etats

membres d'échanger leurs idées et leurs informations sur la Chine dans tous les domaines.

- La possibilité d'une coordination plus étroite de la coopération en Chine avec les Etats membres et d'autres organismes internationaux doit également être mieux explorée. Le cofinancement pourrait s'avérer profitable grâce à la mise en commun des expériences et des atouts des uns et des autres (la Commission ne gère que 8 % de l'assistance totale de l'UE en faveur de la Chine, mais elle accorde davantage d'aides non remboursables que de prêts concessionnels). Une facilité de cofinancement pourrait être instaurée de manière à réserver chaque année une part des ressources pour des projets communs avec les Etats membres. Le regroupement dans un même lieu des centres d'information des entreprises ou des centres culturels pourrait aussi contribuer à consolider la présence de l'UE en Chine; les "maisons de l'Europe" dans les grandes villes de province pourraient aussi abriter un certain nombre d'activités diverses.
- La mise en place d'un conseil des entreprises de l'UE à Pékin, permettant aux milieux d'affaires européens en Chine de faire entendre leur voix et tirant profit des réseaux existant à la fois en Chine et en Europe, permettrait aux milieux d'affaires européens de faire connaître leurs vues et d'agir ainsi sur le contenu de la politique.
- Les milieux d'affaires, la Commission et les Etats membres devraient être réunis au sein de comités sectoriels afin de surveiller efficacement non seulement le respect des engagements souscrits par la Chine à l'OMC, mais aussi, de façon plus générale, la nouvelle législation commerciale de la Chine.
- Les entreprises devraient aussi être associées plus étroitement au financement des projets de coopération de la CE (comme c'est déjà le cas pour l'Ecole d'Affaires Internationale Sino-européenne de Shanghai). L'association étroite de l'industrie européenne aux actions de coopération est essentielle, non seulement afin de cibler les besoins industriels réels, mais aussi pour garantir l'adéquation de cette coopération aux réalités économiques.

Une stratégie de l'information pour la Chine pourrait inclure toute une série d'initiatives destinées à sensibiliser les médias et les facteurs d'opinion chinois à l'UE et à mieux faire connaître les initiatives de l'UE auprès du public européen:

- Informations mieux ciblées et campagnes de presse et d'information renforcées. La publication régulière d'un journal par un éditeur professionnel, analogue à ceux qui sont déjà publiés aux Etats-Unis et en Russie, serait un moyen de gagner une audience considérable tant en Europe qu'en Chine. Un autre moyen, mais qui requiert une étude de faisabilité approfondie, consiste à assurer la présence de l'Europe dans le secteur prometteur de la société chinoise de l'information. La dimension liée à l'information devrait également être d'avantage prise en compte dans les activités de coopération.
- Meilleure collaboration avec les activités culturelles des Etats membres en Chine. Le Conseil pourrait inviter les Etats membres à inclure, chaque fois que possible, une dimension européenne dans leurs activités culturelles en Chine.
- Développement du programme "visiteurs" de l'UE dans le cadre duquel la Commission invite des représentants des médias et des facteurs d'opinion à Bruxelles et dans au moins deux Etats membres. Amélioration des réseaux reliant tous les opérateurs impliqués dans les activités de coopération.

Développement des études européennes en Chine dans le cadre du programme proposé de coopération entre les universités (voir section D.2) afin d'améliorer l'image de l'UE en Chine à long terme. Promotion de la connaissance de la Chine en Europe par le développement de la recherche et des réseaux regroupant tous ceux qui sont intéressés par les études chinoises en Europe. Nous devons également évaluer l'utilité des Centres européens de documentation en Chine.

F. CONCLUSIONS

La Chine est en mutation. Les politiques de l'Europe, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus, peuvent à la fois conforter la tendance aux réformes en Chine et intégrer les incertitudes relatives à l'orientation future. Le développement des relations entre l'UE et la Chine doit être un objectif constant à long terme.

L'émergence de la Chine s'accompagne, pour elle-même et pour le monde entier, de nouveaux défis et de nouvelles perspectives. Il est de l'intérêt de l'Europe d'encourager et de soutenir le processus actuel de réforme économique et sociale. L'Europe et la Chine doivent établir une relation bilatérale à long terme de manière à garantir leurs objectifs communs. Certains de ces objectifs, tel que l'intérêt mutuel pour une transition sans heurts à Hong Kong et à Macao, ont été poursuivis de longue date. D'autres reflètent des intérêts nouveaux. Mais, dans les deux cas, l'Europe et la Chine peuvent travailler ensemble de plusieurs façons concrètes: progrès vers la pleine intégration de la Chine dans l'économie mondiale de marché, renforcement de la société civile, réduction de la pauvreté, protection de l'environnement, développement des ressources humaines, développement scientifique et technologique, société de l'information, coopération en matière de commerce et d'investissement.

Le Conseil est invité à:

- adopter l'approche définie dans la Communication et consistant à:
 - encourager la Chine à s'intégrer pleinement dans la communauté internationale
 - en étendant le champ du dialogue politique à toutes les questions d'intérêt commun et de portée globale
 - en se prononçant pour l'accession de la Chine à l'OMC sur la base d'engagements clairs à bâtir une économie de marché au sens plein du terme;
 - contribuer au processus de réforme actuellement en cours en Chine
 - en continuant à faire valoir les préoccupations de l'Union Européenne dans le domaine des droits de l'homme et en oeuvrant au développement d'une société civile en Chine par le biais d'un soutien à l'ouverture du pays, de l'établissement des contacts bilatéraux publics et privés et d'un dialogue au sein des fora multilatéraux
 - en utilisant la coopération pour le développement des ressources humaines, la promotion de la réforme économique et sociale et la coopération entre acteurs économiques, y compris les actions dans les domaines de l'environnement et de la science et de la technologie;
 - intensifier les liens entre l'Union Européenne et la Chine
 - en développant les contacts commerciaux de façon à améliorer les conditions de la présence industrielle de l'Union Européenne en Chine et à élargir l'accès au marché sur une base non-discriminatoire

- en encourageant les contacts entre Européens et Chinois, avec un accent particulier mis sur la coopération industrielle;

Le Conseil est invité à adopter la stratégie décrite dans la présente communication et à demander à la Commission, aux Etats membres, aux entreprises et autres acteurs de coopérer à cette stratégie. La Commission a l'intention de donner corps aux initiatives sus-rappelées dans les mois qui viennent.

ANNEXE I: LES REFORMES ECONOMIQUES EN CHINE

A la suite du troisième plénum du 11ème congrès du parti communiste chinois en décembre 1978, Deng Xiaoping a engagé la Chine dans un processus ambitieux de réformes qui a fondamentalement modifié le système économique chinois et ses relations avec l'économie mondiale. Ce processus ne s'est pas déroulé sans heurts ni d'une manière constante; il n'a pas été le résultat d'un plan clairement arrêté au sommet. Au contraire, il a été alimenté par une multitude d'initiatives aux divers niveaux (central, local, individuel), le cheminement se faisant essentiellement par tâtonnements, d'où une trajectoire assez chaotique marquée par de nombreux changements de priorités. Néanmoins, les réformes ont sans aucun doute entraîné une revitalisation spectaculaire de l'économie et amélioré le niveau de vie.

En 16 ans, ce processus est passé par différentes phases:

- a) Lancement des réformes et priorité à l'agriculture (décembre 1978-septembre 1984): comme il est logique pour un pays de quelque 800 millions de ruraux, la première phase des réformes a été centrée sur l'agriculture. Parmi les mesures essentielles adoptées, on peut citer le relèvement des prix payés par l'Etat pour les produits agricoles et l'introduction d'un système contractuel de production qui s'est substitué aux communes populaires et a encouragé la productivité individuelle. En revanche, la réforme urbaine a été très timide. L'initiative la plus spectaculaire a sans doute été la création de zones économiques spéciales destinées à promouvoir les investissements étrangers dans quatre régions côtières.
- b) Tentatives de mise sur pied d'une économie de marché (octobre 1984 - septembre 1988): cette phase a vu la réforme des entreprises d'Etat et la libéralisation des prix, deux conditions essentielles du changement. L'objectif était de dissocier la propriété (publique) et la gestion par l'adoption d'une nouvelle législation, notamment en matière de faillite, et des expérimentations en matière d'actionnariat et de marchés financiers. En ce qui concerne la déréglementation des prix, des progrès ont été accomplis pour la plupart des biens de consommation.
- c) Repli (octobre 1988 - décembre 1991). Au cours de cette phase, les autorités chinoises ont tenté de reprendre le contrôle d'une économie surchauffée en gelant les prix, en stoppant les réformes et en freinant l'investissement. Toutefois, il est apparu de plus en plus clairement au cours de cette période qu'une décennie de réformes avaient considérablement réduit le pouvoir de contrôle de l'Etat sur les acteurs économiques. Cependant, en ce qui concerne les prix et le commerce, les réformes ont été poursuivies.
- d) Accélération des réformes (depuis janvier 1992): la présente phase, qui a commencé avec le voyage de Deng Xiaoping dans le Sud en janvier 1992, a profondément modifié le climat économique et politique et entraîné une accélération des réformes dans tous les domaines de l'économie, notamment des services et des droits d'utilisation des terres qui n'avaient guère été affectés par les réformes précédentes. En outre, de nouvelles régions intérieures et du Yangzi (par exemple, Nankin, Wuhan et Chongqing) ont été ouvertes au commerce extérieur et à l'investissement étranger. De nouvelles mesures ont été annoncées dans les domaines essentiels de la gestion des entreprises et de la libération des prix. La nouvelle loi sur les sociétés est entrée en vigueur en 1994. La réforme du système bancaire a été amorcée et les lois relatives au nouveau système de taxation, prévoyant notamment l'instauration de la TVA, et à la modification de la répartition des recettes fiscales entre Pékin et les provinces ont été promulguées en 1994. Parmi les réformes décisives les plus récentes, il convient de citer l'abolition du taux de change officiel et le

flottement (contrôlé) du taux de change unifié sur les marchés de swaps, de même que le nouveau système de fiscalité. En 1994, le pouvoir central s'est efforcé de resserrer le crédit, mais la dynamique de l'économie et l'autonomie grandissante des provinces ont fait que ces tentatives n'ont eu qu'un effet limité. Toutes ces réformes ont été coulées dans la constitution de la Chine sous la nouvelle appellation d'économie socialiste de marché.

Performances macro-économiques

Depuis le lancement des réformes, la Chine a enregistré une accélération très nette de la croissance de son PNB qui a atteint en moyenne 9 % environ par an au cours des années 80. La croissance s'est accélérée à la fois dans l'industrie et l'agriculture. Si la production a augmenté plus rapidement dans l'industrie (12,6 % par an dans les années 80) et plus particulièrement dans l'industrie manufacturière, l'accélération de la croissance de la production a aussi été spectaculaire dans le secteur agricole. Toutefois, cette croissance rapide s'est accompagnée d'un regain d'inflation. La Chine avait une longue tradition de taux d'inflation pratiquement nul, mais cette tendance s'est brutalement modifiée avec la libéralisation de la production et des prix et l'inflation a atteint un record de plus de 18 % en 1989.

Les performances économiques de la Chine depuis 1992 sont en tous points remarquables. La croissance du PNB a atteint 12,8 %, 13,4 % et 11,8 % au cours des trois dernières années, alors que la production industrielle a augmenté de 13 %, 20 % et 21 % respectivement. La formation de capital fixe s'est accrue de 29 % l'an dernier. Néanmoins, les taux d'inflation, soit 25 % environ en 1994 contre 15 % en 1993 ont nourri les craintes traditionnelles de surchauffe.

Autre résultat spectaculaire des réformes chinoises, la croissance rapide du commerce extérieur. Depuis 1979, les échanges commerciaux ont progressé deux fois plus vite que la production, ce qui est manifestement imputable à la nouvelle politique d'ouverture de la Chine. Au début de la réforme en 1978, le volume total des échanges chinois s'établissait à 20 milliards de dollars et la balance commerciale était à peu près équilibrée. En 1994, ce volume atteignait 237 milliards de dollars. En outre, la balance commerciale chinoise qui était déficitaire de 15 milliards de dollars en 1985 est redevenue excédentaire en 1990. A l'exception d'un déficit de 12 milliards de dollars en 1993, la Chine n'a fait qu'enregistrer des excédents depuis lors, excédents dopés par l'unification de la monnaie en janvier 1994 qui a équivalu à une dévaluation du Yuan. Ces bonnes performances du commerce ont contribué à alléger la charge de la dette extérieure qui avait commencé à préoccuper les responsables politiques chinois dans les années 80; désormais, la Chine dispose de solides réserves de change s'établissant à environ 50 milliards de dollars, mais la dette extérieure reste substantielle: 80 milliards de dollars.

Problèmes structurels

Cependant, les réformes économiques et l'essor du commerce n'ont concerné qu'un petit nombre de provinces chinoises. A quelques exceptions près, les déséquilibres régionaux traditionnels en Chine entre les régions côtières, riches et dynamiques, du Sud-Est (de Shanghai à Canton) et les régions intérieures plus arriérées du Nord et de l'Ouest se sont encore accentués depuis le début des réformes. L'instauration de cinq zones économiques spéciales (Shenzhen, Zhuhai, Shantou, Xiamen et Hainan), suivie par l'"ouverture" aux investissements étrangers de 14 villes côtières et la création de zones de libre-échange et de cinq zones économiques ouvertes, n'a fait qu'accentuer le fossé entre les "deux Chine". Toute la côte, du Nord au Sud, s'est transformée progressivement en une zone ouverte incluant 12 provinces (292 villes et districts) représentant moins de 5 % du territoire chinois et 17 % environ de la population, mais produisant un tiers du PNB de la Chine.

D'autres problèmes structurels, notamment les goulets d'étranglement des infrastructures et la dégradation de l'environnement, risquent de compromettre la croissance économique durable à

long terme de la Chine. Les problèmes que constituent les graves pénuries d'énergie, l'inefficacité et l'incapacité d'un système de transport à satisfaire la demande, ainsi qu'un système moyenâgeux de télécommunications ne feront que s'aggraver au fur et à mesure que s'accéléra la croissance économique alors que les investissements dans ces secteurs-clés stagneront. La dégradation de l'environnement est d'ores et déjà très grave et, bien que le gouvernement soit conscient des risques à long terme, la stratégie de développement économique de la Chine a privilégié la création rapide de richesses, quitte à devoir s'occuper plus tard des conséquences de cette stratégie.

Traditionnellement, les observateurs de la Chine ont le regard fixé sur l'inflation qui serait le signal le plus manifeste non seulement de difficultés économiques, mais aussi d'éventuels troubles politiques (ils ont eu raison en 1989). Les chiffres récents suggèrent à nouveau une surchauffe de l'économie et un regain de l'inflation dans les villes. La politique monétaire se base sur le crédit administré et non sur les taux d'intérêt ou une politique de marché ouvert. Les récents taux d'intérêt négatifs font courir le risque d'une surchauffe. La politique fiscale, et la protection des entreprises d'Etat accusaient des pertes, sont également typiquement inflationnistes. Le creusement du déficit budgétaire (+ de 8 % du PNB) et la masse monétaire en expansion rapide devraient encore accentuer le problème. Le chômage pourrait devenir un problème beaucoup plus grave à long terme, surtout si la réforme d'un secteur public inefficace s'intensifie. D'ores et déjà, on observe des mouvements migratoires considérables de Chinois vivant dans les régions pauvres de l'Ouest vers les villes côtières: certains ont même parlé de 100 millions de personnes.

Le modelage d'une "économie socialiste de marché" spécifiquement chinoise.

Le développement de l'économie de marché en Chine en tant que moyen d'organisation de la production et d'adéquation de l'offre à la demande est une bonne mesure des effets de plus d'une décennie de réformes. Dans quelle mesure la production chinoise continue-t-elle à relever de la planification (plutôt que des décisions individuelles des sociétés) et dans quelle mesure les prix chinois restent-ils contrôlés (plutôt que librement déterminés par les forces du marché), telles sont les questions à se poser. L'évolution de la propriété des entreprises est un autre élément-clé à prendre en compte pour l'évaluation du progrès des réformes.

- a) La production et les prix ou la planification contre le marché: la part de la production relevant de la planification a été sensiblement restreinte, passant d'environ 80 % au début des années 80 à 17 % en 1991. En d'autres mots, alors que 20 % seulement de la production industrielle échappaient auparavant aux objectifs de production fixés par l'Etat, désormais, moins de 20 % de la production restent strictement contrôlés par le plan. La libéralisation récente a encore réduit les quotas de production fixés par l'Etat. La mainmise de l'Etat se fait encore sentir de multiples manières, mais la toute-puissance du plan a été largement entamée. On observe la même tendance à la libéralisation en ce qui concerne les prix. Selon certaines estimations, la part des produits dont les prix sont contrôlés a été réduite à 22 % pour l'agriculture, 20 % pour les biens de consommation et 36 % pour les moyens de production. A la suite d'une nouvelle vague de libéralisation annoncée en 1993, moins de 10 % des prix de détail restent fixés par l'Etat.
- b) Propriété: la diversification des régimes de propriété des unités de production, en particulier le développement d'un secteur non public, est un indice manifeste de l'émergence d'une économie de marché. En 1978, 77,6 % de la production industrielle et 54,6 % des ventes au détail étaient à mettre au compte des entreprises d'Etat. Pour 1994, on estime que la part de la production des entreprises d'Etat s'établit à 44 % et leur part dans les ventes de détail à 41 % seulement. Si l'on observe les taux de croissance récents dans les différents secteurs, on peut en conclure que l'importance du secteur non public devrait encore s'accroître. Un autre fait marquant a été la diversification des types

d'entreprises qui vont des entreprises communales aux co-entreprises à participation étrangère de plus en plus nombreuses.

- c) En terminer avec l'économie de subsistance: dans les années à venir, le problème le plus délicat auquel se heurtera très probablement le processus de réforme en Chine sera celui de la restructuration d'un gigantesque complexe industriel public, inefficace et déficitaire, de plus de 100 000 entreprises dont 11 000 moyennes et grandes, employant quelque 100 millions de travailleurs dont un tiers pourraient être licenciés. En 1994, 40 % environ des entreprises d'Etat accusaient des pertes (selon les calculs officiels). Leurs pertes combinées se sont accrues de 30 % en 1994 et les entreprises qui n'étaient pas encore entrées dans le rouge ont enregistré un net recul de leurs bénéfices, ce qui a entraîné l'octroi de 4,7 milliards de dollars de subventions publiques (60 % du déficit public total). Les dettes interentreprises se multiplient (certains les estiment à 69 milliards de dollars), de sorte que la restructuration du complexe industriel public chinois n'en n'est que plus cruciale, mais aussi plus difficile.

Si la Chine ne réussit pas à surmonter ce problème, sa modernisation s'en trouvera compromise, mais l'adoption d'une thérapie de choc pourrait avoir des conséquences sociales, économiques et politiques considérables. Jusqu'à présent, la réforme a été hésitante dans ce domaine. En dehors d'une tentative modeste en vue de dissocier la propriété et la gestion (système de gestion contractuelle) et d'une séparation partielle des entreprises et de l'Etat s'accompagnant d'une taxation des bénéfices et d'une certaine autonomie en matière de conservation des profits, peu de mesures se sont réellement attaquées au noeud du problème. Lorsqu'elles l'ont fait, ce qui a été par exemple le cas de la loi sur les faillites, elles n'ont guère été que des déclarations d'intention qui ne se sont guère traduites dans les faits. Le problème de ce secteur reste donc dans l'ensemble un frein puissant au développement de la Chine.

ANNEXE 2: LES FLUX COMMERCIAUX ET L'INVESTISSEMENT ENTRE L'UE ET LA CHINE

Les flux commerciaux entre l'UE et la Chine

De même que le commerce chinois en général, les flux commerciaux bilatéraux entre l'UE et la Chine se sont aussi développés. Le volume total des échanges bilatéraux en 1998 n'atteignait que 2.4 milliards d'écus (CE-9), mais en 1993, il avait bondi à 30,8 milliards d'écus (CE-12). Les flux commerciaux entre l'UE et la Chine ont été quasiment multipliés par 13 depuis le début des réformes en Chine (voir annexe statistique).

De 1983 à 1987, la balance commerciale de la CE a été positive avec un excédent commercial record de 3.2 milliards d'écus vis-à-vis de la Chine en 1985. Depuis 1988 cependant, la situation a radicalement changé. Cette année-là, la Chine a enregistré un excédent commercial de 1.2 milliard d'écus qui a doublé chaque année jusqu'en 1991. La progression de l'excédent a commencé à se ralentir en 1992 et, en 1993, la tendance s'est inversée. Les exportations de l'UE ont augmenté de 65 %, ce qui a permis de ramener pour la première fois depuis 1988 notre déficit commercial bilatéral à 8,2 milliards d'écus. On notera en revanche que le déficit commercial des Etats-Unis vis-à-vis de la Chine a continué à se creuser rapidement de 1992 à 1994 pour atteindre 30 milliards de dollars l'an dernier. Les chiffres disponibles pour 1994 indiquent que l'excédent commercial bilatéral de la Chine avec l'UE s'est à nouveau creusé et pourrait atteindre 10 milliards d'écus.

Malgré de nombreux efforts pour en comprendre le pourquoi, les divergences entre les statistiques de l'UE et de la Chine restent importantes. Ainsi, les statistiques chinoises font apparaître un excédent commercial bilatéral pour l'UE de 2,4 millions de dollars en 1993. A Eurostat et au GATT, on explique ces divergences par la manière d'inclure les réexportations de Hong Kong dans les statistiques.

En ce qui concerne le commerce par catégorie de produits, l'UE exporte essentiellement des biens tels que des machines, mécaniques et électriques, des équipements de transport et des réacteurs nucléaires qui ont représenté plus de 65 % des exportations totales de l'UE vers la Chine en 1993. Quant à la Chine, elle continue d'exporter les mêmes biens, à savoir des produits textiles et d'habillement (20 % du total), des jouets, du matériel électrique, des articles en cuir et des chaussures. Ensemble, ces cinq catégories ont représenté plus de 57 % des exportations chinoises vers la CE en 1993.

Une analyse sur le long terme des performances commerciales de l'UE en Chine indique une légère régression de la part de la Communauté sur le marché chinois des importations dans les années 80. La part de la CE-9 dans les importations chinoises en 1980 était de 12 % et celle de la CE-10 de 13 % en 1985. La part de la CE-12 était retombée à 11 % en 1990. Toutefois, cette légère régression est insignifiante à côté de l'effondrement des parts des Etats-Unis (19 % en 1980 à 8 % en 1990) et du Japon (26 % en 1980 à 10 % en 1990) dans le volume total des importations chinoises au cours de la même période. Les Etats-Unis, l'UE et le Japon ont donc tous perdu des parts de marché en Chine dans les années 80, mais l'UE a mieux réussi à préserver sa position relative que ses concurrents. Des chiffres récents font apparaître une augmentation de la part de marché de l'UE (15 % environ), moins spectaculaire que pour le Japon, mais plus remarquable que pour les Etats-Unis dont la part de marché reste stagnante. On observera également que contrairement aux Etats-Unis, la part de l'UE sur le marché chinois est plus importante que sur d'autres marchés asiatiques (par exemple, NPI, ANASE ou Japon).

Le SPG communautaire a certainement contribué à la progression des exportations de la Chine vers l'UE. On observera que la Chine a été de loin le plus important bénéficiaire du SPG

communautaire ces dernières années. Les exportations chinoises bénéficiant du SPG sont passées de 2.1 milliards d'écus en 1988 à 6,6 milliards d'écus en 1992 et la part de la Chine dans le volume total des préférences accordées au titre du système communautaire est passée de 13,7 à 22,2 %, soit trois fois plus que celle du deuxième pays bénéficiaire.

Investissement

Les emprunts extérieurs contractés par la Chine et les investissements étrangers directs en Chine se sont aussi multipliés rapidement depuis le début des réformes. L'investissement étranger direct a explosé en 1992 et 1993. De 1979 à 1992, la Chine a emprunté près de 75 milliards de dollars (dont 6 ont été effectivement décaissés) et les sociétés étrangères ont créé 90 710 co-entreprises pour une valeur contractuelle totale de 110 milliards de dollars dont 36 milliards ont été effectivement utilisés. L'IED en Chine s'est encore accéléré en 1993 pour atteindre 111 milliards de dollars de contrats, dont 25,8 milliards effectivement utilisés, pour 83 000 nouvelles co-entreprises. Les chiffres pour 1994 font apparaître un léger reflux en ce qui concerne le nombre de projets (47 490) et le volume des contrats d'IED (en grande partie, des capitaux chinois transitant par Hong Kong pour bénéficier d'un régime avantageux d'IED), mais le volume des capitaux étrangers utilisés s'est à nouveau accru pour passer à plus de 33,8 milliards de dollars. Dans l'ensemble, pour la période de 1979 à 1994, plus de 221 000 co-entreprises ont été créées, plus de 301 milliards de dollars ont été engagés et plus de 95 milliards de dollars ont été effectivement investis en Chine. Ces entreprises occupent quelque 12 millions de travailleurs chinois et représentent 40 % environ du volume total du commerce extérieur de la Chine.

Les sociétés de Hong Kong et de Macao sont de loin les plus importants investisseurs en Chine avec 114 147 projets, 150 milliards de dollars de contrats et 50 milliards de dollars décaissés entre 1979 et 1993. Cela représente environ deux tiers des projets et contrats et trois quarts des capitaux étrangers utilisés. Taiwan occupe la seconde place et porte à trois quarts la part de l'IED d'origine chinoise. Pour le reste, les performances de l'UE, des Etats-Unis et du Japon au cours de la période de 1979 à 1993 peuvent être résumées de la manière suivante:

	Projets	Contrats (en millions de \$)	Capitaux utilisés (en millions de \$)
UE (12)	2.741	6.952	2.442
UE (15)	3.070	7.319	2.549
ETAT-UNIS	12.019	14.659	5.237
JAPON	7.182	8.935	5.203

Les investissements de l'UE sont donc moins importants que ceux de ses principaux concurrents tant en termes de nombre de co-entreprises que de capital investi. Toutefois, ces chiffres montrent que la taille moyenne des projets de l'UE est généralement plus importante que celle des projets d'autres pays. Tant les Etats-Unis que le Japon ont investi un montant identique de 5 milliards de dollars à Taiwan, soit deux fois plus que l'UE. En ce qui concerne les Etats membres, les plus importants investisseurs en Chine sont:

	Projets	Contrats (en millions de \$)	Capitaux utilisés (en millions de \$)
FRANCE	547	920	602
ROYAUME-UNI	616	3.018	578
ALLEMAGNE	569	1.458	527
ITALIE	467	552	397

ECHANGES COMMERCIAUX CEE/CHINE
Millions d'Ecu

EUR 12	D	F	I	NL	B/L	UK	Ir	DK	GR	E	P		
				<u>JANVIER-DECEMBRE 1994</u>									
IMPORT	22 706	7 644	2 629	1 732	1 484	4 280	207	536	233	1 174	136		
EXPORT	12 447	5 320	1 826	537	910	1 060	27	145	15	672	14		
SOLDE	-10 259	-2 324	-825	-708	-574	-3 220	-180	-391	-218	-502	-122		
				<u>JANVIER-DECEMBRE 1993</u>									
IMPORT	19 639	6 869	2 397	1 403	1 263	3 509	205	503	248	870	158		
EXPORT	11 339	4 955	1 377	596	608	946	25	115	36	547	26		
SOLDE	-8 300	-1 914	-1 020	-106	-655	-2 563	-180	-388	-212	-323	-132		

De janvier-décembre 1993 à janvier-décembre 1994, les importations communautaires ont augmenté de 15,6%, les exportations de 9,8% et le solde négatif de la balance commerciale est passé de -8 300 à -10 259 Millions d'Ecu.

Source EUROSTAT

Estimation des mois de novembre et décembre 1994 pour Pays Bas et Grèce.

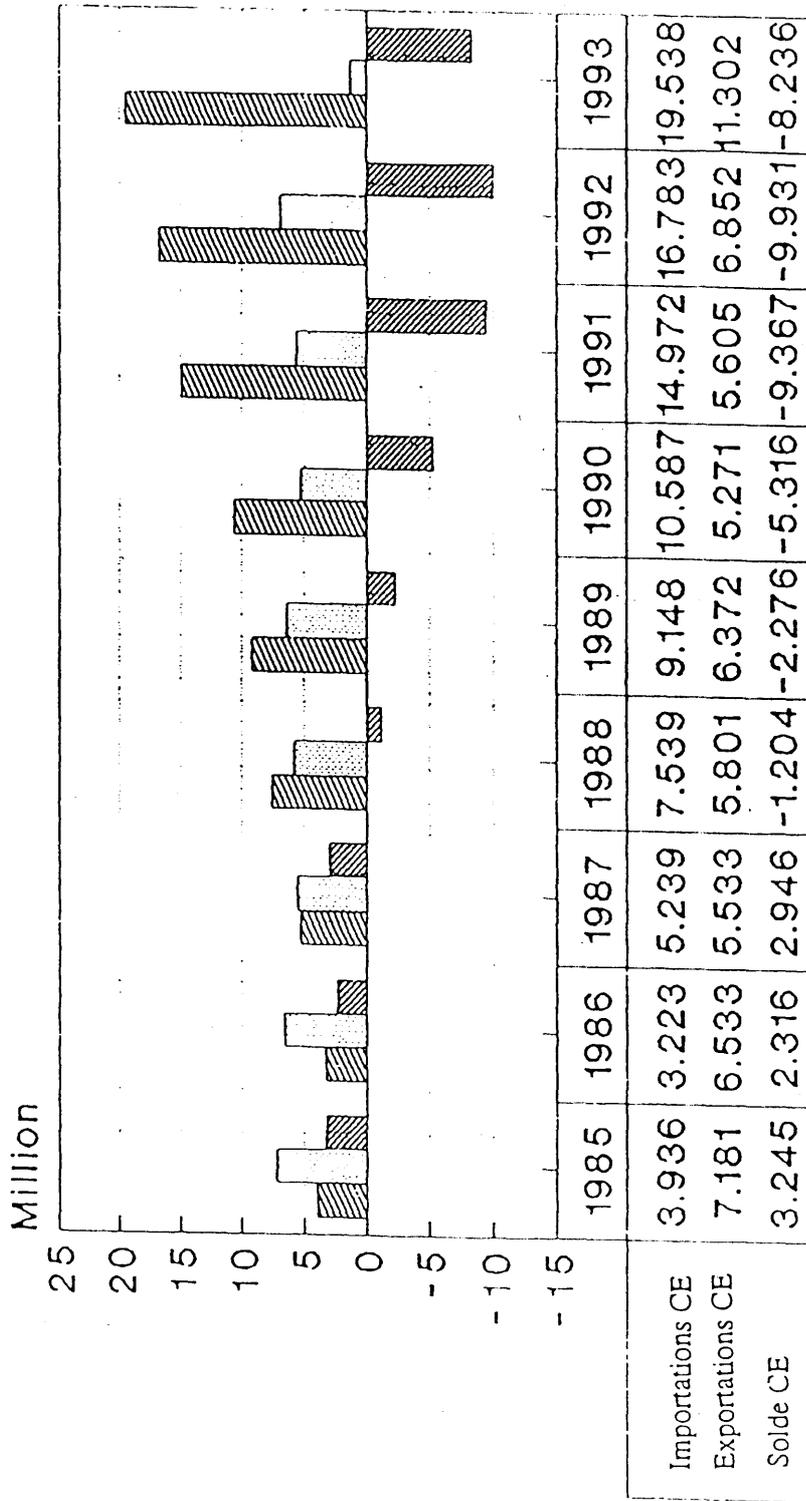
ECHANGES COMMERCIAUX CEE/CHINE
Millions d'Ecu

EUR 12	D	F	I	NL	B/L	UK	Ir	DK	GR	E	P
	<u>JANVIER-DECEMBRE 1993</u>										
IMPORT	19 538	6 868	2 420	2 215	1 276	3 509	205	502	248	875	157
EXPORT	11 302	4 955	1 338	2 108	608	946	25	114	36	544	29
SOLDE	-8 236	-1 913	-1 082	-107	-677	-2 563	-180	-388	-212	-331	-128
	<u>JANVIER-DECEMBRE 1992</u>										
IMPORT	16 783	5 423	1 941	2 148	1 603	2 672	140	545	184	1 031	84
EXPORT	6 852	2 852	1 250	1 144	341	578	12	98	14	209	14
SOLDE	-9 931	-2 571	-691	-1 004	-671	-2 094	-128	-447	-170	-822	-70

De janvier-décembre 1992 à janvier-décembre 1993, les importations communautaires ont augmenté de 16,4%, les exportations de 64,9% et le solde négatif de la balance commerciale est passé de -9 931 à -8 236 Millions d'Ecu (-17%).

Source: EUROSTAT

1985-1993 FLUX COMMERCIAUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LA CHINE
 Source: EUROSTAT - EUR12



	Importations CE
	Exportations CE
	Solde CE

TABLEAU
IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS AVEC LA CHINE, PAR CATEGORIE DE PRODUITS

	UNION EUROPEENNE				ETATS-UNIS				JAPON			
	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993	1990	1991	1992	1993
IMPORTATIONS (en milliards d'écus)												
TOUS PRODUITS	10.6	15.0	16.8	19.5	12.8	16.4	21.1	28.8	9.5	11.5	13.1	17.5
PRODUITS DE BASE	1.6	1.8	1.8	1.8	1.3	1.2	1.2	1.1	4.9	5.1	5.0	5.7
PRODUITS AGRICOLES	1.3	1.5	1.4	1.4	0.6	0.5	0.7	0.7	2.2	2.7	2.8	3.5
PRODUITS MINIERES	0.3	0.3	0.3	0.3	0.7	0.7	0.6	0.4	2.7	2.4	2.2	2.2
METAUX NON FERREUX	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
COMBUSTIBLES	0.1	0.2	0.2	0.1	0.6	0.5	0.4	0.2	2.4	2.0	1.8	1.8
PETROLE/PRODUITS PETROLIERS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.5	0.4	0.2	2.1	1.7	1.6	1.6
MAT. PREMIERES NON AGRICOLES	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PRODUITS MANUFACTURES	8.9	13.1	14.9	17.7	11.4	15.0	19.6	27.5	4.5	6.4	8.0	11.7
MACHINES	1.4	2.0	2.5	3.5	1.9	2.6	3.4	5.1	0.4	0.6	0.7	1.3
EQUIPEMENTS DE BUREAU/TELE-	1.0	1.2	1.5	2.0	1.0	1.5	1.9	2.9	0.1	0.2	0.3	0.6
COMMUNICATIONS	0.2	0.3	0.4	0.5	0.3	0.4	0.5	0.7	0.1	0.1	0.2	0.2
MACHINES NON ELECTRIQUES	0.2	0.5	0.7	1.0	0.5	0.7	1.1	1.5	0.1	0.2	0.3	0.4
MACHINES ELECTRIQUES	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1
MATERIELS DE TRANSPORT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
VEHICULES AUTOMOBILES	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
PRODUITS CHIMIQUES	0.6	0.7	0.7	0.8	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6
PROD.MEDICAUX/PHARMACEUTIQUES	0.1	0.1	0.2	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
MATIERES PLASTIQUES	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
AUTRES PRODUITS MANUFACTURES	6.7	10.1	11.4	13.2	9.1	11.9	15.6	21.5	3.7	5.3	6.8	9.8
TEXTILES ET HABILLEMENT	2.9	4.3	4.3	4.9	3.4	3.9	4.9	6.5	2.5	3.4	4.6	6.4
FER ET ACIER	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.3	0.4	0.2	0.3
PAPIER ET ARTICLES EN PAPIER	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
MINERAUX NON METALLIQUES	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.4	0.1	0.1	0.2	0.3
AUTRES PRODUITS	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.1
EXPORTATIONS (EN MILLIARDS D'ECUS)												
TOUS PRODUITS	5.3	5.6	6.9	11.3	3.8	5.1	5.8	7.5	4.8	6.9	9.2	14.7
PRODUITS DE BASE	0.6	0.5	0.4	0.3	1.0	1.1	1.1	1.0	0.3	0.4	0.5	0.8
PRODUITS AGRICOLES	0.4	0.3	0.2	0.2	0.8	0.8	0.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
PRODUITS MINIERES	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.4	0.1	0.1	0.3	0.5
METAUX NON FERREUX	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
COMBUSTIBLES	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.1	0.2	0.3
PETROLE/PRODUITS PETROLIERS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.1	0.2	0.3
MAT. PREMIERES NON AGRICOLES	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
PRODUITS MANUFACTURES	4.5	4.7	6.1	10.5	2.7	3.9	4.6	6.4	4.5	6.5	8.6	13.7
MACHINES	2.4	2.3	2.9	5.7	0.9	1.1	1.3	2.4	1.8	2.6	3.8	6.1
EQUIPEMENTS DE BUREAU/TELE-	0.2	0.3	0.4	0.7	0.2	0.2	0.3	0.7	0.8	1.2	1.4	1.9
COMMUNICATIONS	1.9	1.7	2.3	4.5	0.6	0.8	0.8	1.4	0.7	1.0	1.9	3.6
MACHINES NON ELECTRIQUES	0.2	0.3	0.3	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.6
MACHINES ELECTRIQUES	0.5	0.6	1.5	2.1	0.6	0.9	1.8	2.6	0.3	0.6	1.1	2.1
MATERIELS DE TRANSPORT	0.2	0.5	1.0	1.4	0.0	0.0	0.2	0.7	0.2	0.4	0.9	1.6
VEHICULES AUTOMOBILES	0.2	0.5	1.0	1.4	0.0	0.0	0.2	0.7	0.2	0.4	0.9	1.6
PRODUITS CHIMIQUES	0.5	0.8	0.6	0.6	0.8	1.4	0.9	0.7	0.6	0.9	0.8	0.9
PROD.MEDICAUX/PHARMACEUTIQUES	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
MATIERES PLASTIQUES	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
AUTRES PRODUITS MANUFACTURES	0.8	0.8	0.9	1.9	0.4	0.6	0.6	0.8	1.8	2.5	2.9	4.7
TEXTILES ET HABILLEMENT	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.6	0.8	1.0
FER ET ACIER	0.2	0.3	0.4	1.2	0.0	0.1	0.1	0.0	0.3	1.1	1.1	2.5
PAPIER ET ARTICLES EN PAPIER	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
MINERAUX NON METALLIQUES	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1
AUTRES PRODUITS	0.2	0.4	0.4	0.4	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1

PRINCIPALES EXPORTATIONS CE VERS LA CHINE (1)

Millions d'Ecus

Code2)	Produit	1989	1990	1991	1992	1993	% sur total 93
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques	2 491	2 250	1 921	2 491	4 724	41,8
87	Voitures, tracteurs, cycles...	305	232	464	935	1 312	11,6
85	Machines/appar. électriques. Appareils de reproduction son/image	518	571	691	744	1 341	11,9
00	Produit classé comme secret	216	224	390	393	393	3,5
90	Instruments optique, photographie, cinématographie, de mesure, de contrôle et de précision...	199	191	223	235	331	2,9
29	Produits chimiques organiques	194	186	261	219	271	2,4
73	Ouvrages en fer, fonte et acier	343	249	237	163	276	2,4
88	Navigation aérienne ou spatiale	265	14	8	258	403	3,6
72	Fonte, fer et acier	350	97	92	261	1 051	9,3
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	119	69	154	131	145	1,3
38	Produits divers des industries chimiques	73	73	98	89	72	0,6
31	Engrais	77	97	121	83	50	0,4
55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	105	97	99	73	39	0,3
48	Papiers et cartons Pâte de cellulose	49	40	63	69	54	0,5
30	Produits pharmaceutiques	23	30	36	46	36	0,3
51	Laine	67	29	51	43	42	0,4
89	Navigation maritime ou fluviale	115	101	30	37	49	0,4
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	50	23	33	38	29	0,3
32	Extraits tannants. Tanins, pigments, peintures, mastics...	24	22	35	32	30	0,3
	Total 19 produits	6 372	5 271	5 605	6 852	10 648	94,2
	Exportation totale vers la Chine					11 302	100,0

Source: EUROSTAT 2) Nomenclature combinée

PRINCIPALES IMPORTATIONS CEE EN PROVENANCE DE CHINE (1)

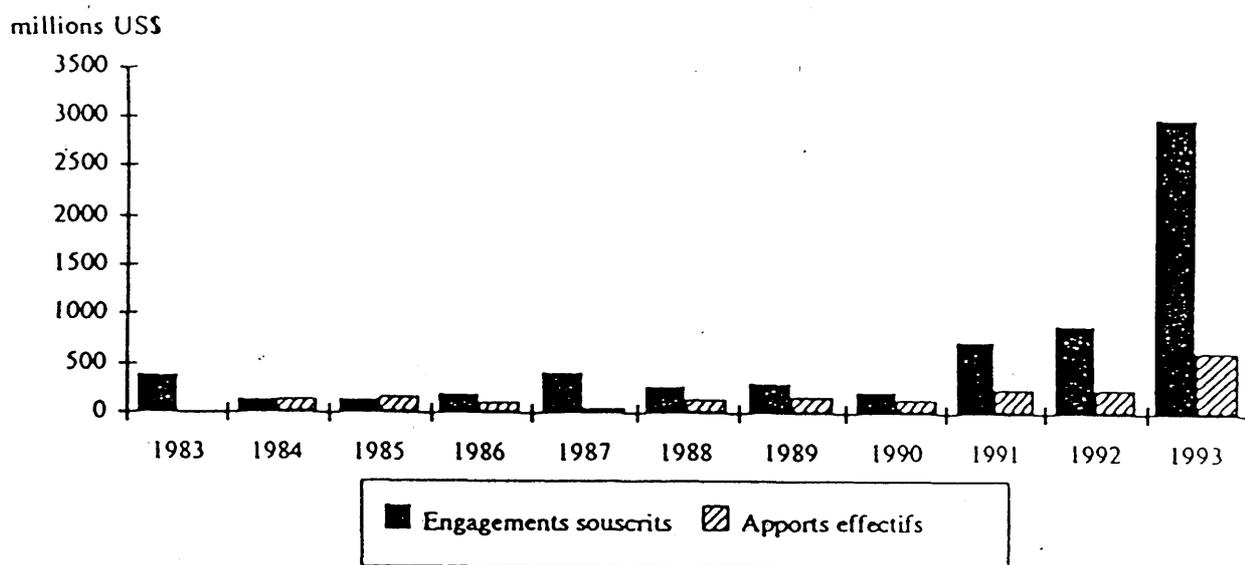
(millions d'Ecu)

NC(2)	Produit	1989	1990	1991	1992	1993	% sur total 93
61/63	Vêtements et autres articles en tissus	1 482	2 127	2 249	2 489	3 923	20,1
95	Jouets	911	1 077	1 680	2 108	2 359	12,1
85	Machines et mat. électr. Appareils d'enregistrement son et image	896	1 306	1 679	2 071	2 710	13,9
42	Ouvrages en cuir; articles de voyages...	551	710	1 029	1 135	1 305	6,7
64	Chaussures	224	267	526	728	877	4,5
84	Réact. nucléaires, chaudières, machines...	196	267	438	586	898	4,6
39-40	Matières plastiques, caoutchouc	195	255	374	451	572	2,9
67	Plumes et duvet, fleurs artificielles	196	223	314	314	311	1,6
94	Meubles, mobilier médical	87	121	235	318	475	2,4
07	Légumes, plantes, racines (champignons)	168	160	291	247	230	1,2
91	Horlogerie	139	145	204	261	288	1,5
50	Soie	519	359	275	241	212	1,1
73	Ouvrages en fonte, fer et acier	139	163	204	247	297	1,5
82	Outillage, couverts de table	129	136	210	202	258	1,3
65-66	Coiffures, parapluies...	95	113	164	178	238	1,2
27	Combustibles minéraux, huiles minérales...	167	129	161	162	135	0,7
46	Ouvrages de sparterie et de vannerie	133	127	147	148	152	0,8
51	Laine	183	115	146	148	141	0,7
57	Tapis et autres revêtements textiles	128	117	146	145	156	0,8
12	Graines et fruits oléagineux	107	137	224	136	132	0,7
20	Préparations de légumes, de fruits...	113	132	153	147	116	0,6
28	Produits chimiques inorganiques...	199	133	163	113	154	0,8
52	Coton	149	149	120	105	115	0,6
a	Total 23 produits	6 910	8 201	11 899	12 094	16 054	82,2
b	Importation totale de Chine	9 148	10 587	14 972	16 783	19 538	100,0

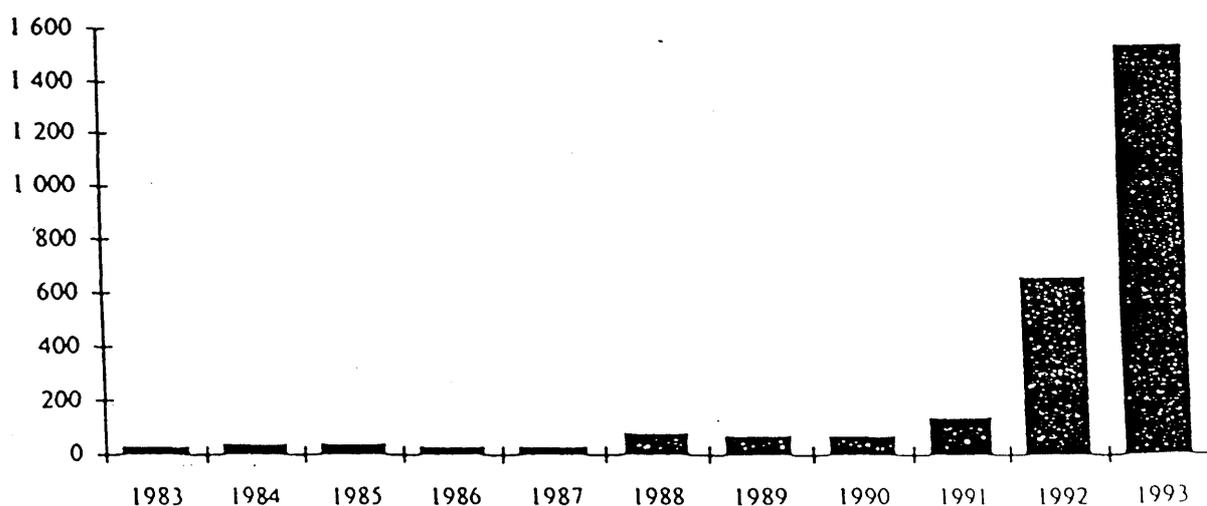
1) Source EUROSTAT

2) Nomenclature combinée

Evolution des investissements directs de l'Union Européenne



Evolution du nombre d'investissements directs de l'Union Européenne



INVESTISSEMENTS DIRECTS EN CHINE (31 DECEMBRE 1993)

Pays	Nb de projets	Montants réalisés (en millions de \$)	Montant des contrats (en millions de \$)
Royaume-Uni	616	3,018	578
Allemagne	569	1,458	527
France	547	920	602
Italie	467	552	397
Pays-Bas	191	406	176
Espagne	168	289	24
Belgique	100	137	67
Danemark	51	102	63
Irlande	8	49	5
Luxembourg	13	16	2.3
Portugal	9	5	0.3
Grèce	2	0.5	
	-----	-----	-----
EU (12)	2.741	6.952,5	2.442
Autriche	174	187	35
Suède	133	150	42
Finlande	22	30	30
	-----	-----	-----
EU (15)	3.070	7.319,5	2.549
ETATS-UNIS	12.019	14.659	5.237
Japon	7.182	8.935	5.203

ANNEXE 3: PROBLEMES DU COMMERCE BILATERAL UE-CHINE

Par suite des pressions continues de ses partenaires commerciaux, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral dans le cadre des discussions en vue de son adhésion au GATT, la Chine a apporté quelques améliorations à son système commercial, à savoir notamment:

- a) la centralisation dans un seul bureau de la publication des règles régissant le commerce extérieur et la publication de toutes les règles en vigueur actuellement afin d'augmenter la transparence (mesure qui n'est pas encore totalement mise en oeuvre). La première loi régissant le commerce extérieur a été adoptée en mai 1994 et elle est entrée en vigueur en juillet de la même année (bien que quelques-unes de ses dispositions ne soient apparemment pas totalement compatibles avec le GATT);
- b) la réduction de certains droits de douane;
- c) la diminution du nombre de produits soumis à des licences ou à des contingents d'importation. En juin 1994, il restait encore 413 articles soumis à des mesures non tarifaires sans aucun projet de renouvellement; l'abolition des mesures de substitution aux importations et de la planification des importations et des exportations;
- d) la suppression de l'impôt régulateur à l'importation, des subventions directes en faveur des exportations et de la politique de substitution aux importations;
- e) la suppression du taux de change officiel à partir du 1er janvier 1994 et l'alignement du taux de change chinois sur le taux du marché des swaps, dont le flottement est contrôlé;
- f) l'introduction de la TVA, d'un impôt uniforme sur les sociétés et l'amélioration des règles de comptabilité budgétaire;
- g) la transformation de certaines entreprises d'Etat en sociétés par actions ou à responsabilité limitée, la sous-traitance de la gestion de certaines entreprises d'Etat existant encore, la création d'une loi sur la faillite.

Bien que ces mesures représentent en soi un progrès important, elles sont nettement insuffisantes pour rendre le système commercial chinois compatible avec les règles admises sur le plan international. Il reste notamment à régler les problèmes suivants:

- l'absence de transparence, de sécurité et d'uniformité;
- la planification du commerce (plans qui sont souvent secrets);
- les monopoles d'Etat et autres privilèges des organismes de commerce extérieur;
- le contrôle des changes;
- des tarifs douaniers très élevés;
- le système de licences, les contingents, les appels d'offres, et les autres restrictions à l'importation;
- restrictions des appels d'offre en matière d'importation;
- les mesures techniques, vétérinaires et phytosanitaires qui ne sont pas toujours conformes aux règles internationales;
- les subventions à l'exportation (généralement indirectes);
- les taxes et les restrictions à l'exportation;
- les politiques industrielles qui peuvent influencer négativement sur les conditions du commerce et les investissements, par exemple dans le secteur automobile.

Cette liste montre bien le dilemme devant lequel se trouve l'exportateur qui doit non seulement faire face à la dissuasion classique des droits de douane élevés et de la licence d'importation

obligatoire, mais également aux incertitudes en ce qui concerne les règles qui seront appliquées, puisqu'elles ne sont souvent pas publiées ou qu'elles sont mises en oeuvre sur une base ad hoc. Les plans commerciaux secrets, les mesures de substitution aux importations mises en oeuvre par les ministères sectoriels et le contrôle des changes composent un système manquant de transparence et de sécurité.

Discussions commerciales bilatérales

Un déficit commercial bilatéral de 8 à 10 milliards d'écus pour les quatre dernières années mérite au moins une analyse approfondie. Certes, les déséquilibres commerciaux bilatéraux ne constituent pas un problème en soi, mais uniquement s'ils sont le reflet de structures et de pratiques incompatibles avec les règles d'équité et de libre-échange, ce qui, croyons-nous, est le cas pour la Chine.

Afin de traiter plus efficacement ce problème, le comité mixte a décidé lors de sa réunion d'octobre 1991 d'organiser une réunion des experts du commerce (qui a débouché ensuite sur une série de discussions périodiques) afin d'examiner les problèmes spécifiques freinant le développement des échanges. Ont figuré à l'ordre du jour de ces réunions non seulement les problèmes spécifiques (questions phytosanitaires et vétérinaires, métaux industriels, chaussures, soie, boissons alcooliques, services), mais aussi les questions horizontales (transparence, contrôle des changes, etc.).

L'objectif de ces réunions était triple. Tout d'abord, améliorer la compréhension réciproque du contentieux existant et maintenir la pression sur les autorités chinoises afin qu'elles s'attaquent aux problèmes, rechercher ensuite des solutions aux problèmes spécifiques présentant un intérêt pour l'UE et, enfin, éviter toute discrimination pouvant résulter des compromis offerts par la Chine à d'autres partenaires, en particulier les Etats-Unis. Bien entendu, la plupart des questions contentieuses relatives à l'accès au marché chinois sont maintenant traitées aussi dans le contexte des négociations sur l'adhésion de la Chine à l'OMC.

En avril 1993, la Commission Mixte a décidé d'instituer un groupe de travail pour les questions économiques et commerciales afin d'institutionnaliser les discussions commerciales en cours. Au cours de la réunion de la Commission Mixte de février 1994, il a été décidé d'adjoindre à ce groupe de travail trois réunions sectorielles sur les services financiers, les droits de propriété intellectuelle et l'agriculture. D'autres secteurs pourraient être inclus à l'avenir. Cette approche, qui consiste à procéder avant toute réunion de synthèse sur des questions économiques à des discussions techniques détaillées, vise à promouvoir un dialogue réaliste et fructueux, à promouvoir la compréhension réciproque et à faciliter l'établissement de liens économiques entre deux partenaires commerciaux importants.

L'UE a soulevé toute une série de questions sectorielles ces dernières années.

- Métaux non ferreux (progression des importations à des prix anormalement bas à l'origine de plusieurs procédures antidumping);
- Produits de la soie (en particulier les politiques de double prix aboutissant à des produits manufacturés vendus par la Chine à des prix moins élevés que la matière première);
- Boissons alcooliques (régime des importations, y compris le monopole d'importation, droits de douane extrêmement élevés, règles de commercialisation et de taxation inconnues, plans et contingents d'importation non publiés);
- Services financiers (limitation des activités des banques et compagnies d'assurances étrangères, possibilité d'établissement pour le commerce, les bureaux de consultants et les cabinets d'avocats);

- Agriculture (mesures vétérinaires et phytosanitaires préjudiciables au commerce, par exemple dans les secteurs de la viande bovine, du tabac et des produits laitiers, discussion pour conclure un arrangement administratif régissant les questions phytosanitaires et vétérinaires, requête visant à l'établissement d'une unité chargée de la Communauté européenne au sein du "China Commodity Inspection Bureau");
- Droits de propriété intellectuelle (application correcte de la législation existante, notamment en ce qui concerne les infractions au droit des marques et aux règles de la concurrence (contrefaçon et commercialisation trompeuse), le droit d'auteur et l'application correcte des accords en matière de protection des brevets relatifs aux conduites);
- Transport maritime (application correcte des procès-verbaux agréés de 1992 non encore totalement réalisée);
- Barrières techniques (tout le système reste peu transparent, combinant l'inspection privée et publique, et n'est pas toujours fondé sur les normes internationales, d'où des obstacles au commerce, par exemple, dans le domaine des produits chimiques);
- Fiscalité (en particulier le nouveau système de TVA qui comporte des éléments discriminatoires pour les sociétés étrangères et la taxe à la consommation);
- Traitement national pour les sociétés à capitaux étrangers (contraintes et discriminations affectant leurs activités en Chine).

Un exemple de discrimination potentielle est apparu après l'ouverture en 1991 par les Etats-Unis d'une enquête au titre de la section 301 sur la question des droits de propriété intellectuelle. Un mémorandum d'entente entre les Etats-Unis et la Chine prévoyait une amélioration substantielle de la protection des brevets et du droit d'auteur en Chine. Or, ce mémorandum comportait également des dispositions qui auraient pu entraîner une discrimination au détriment de la Communauté. Le dialogue ultérieur avec la Chine a débouché sur un accord, ce qui a permis d'éviter un conflit commercial majeur. Des négociations sur les transports maritimes ont aussi contribué à prévenir le risque d'une discrimination de la Communauté par rapport aux Etats-Unis.

Une deuxième enquête au titre de la section 301 a été engagée sur la question générale de l'accès des exportations américaines au marché chinois. Un compromis a finalement été réalisé et les Etats-Unis et la Chine ont signé un mémorandum d'entente le 10 octobre 1992 dans lequel la Chine a accepté de publier toutes les lois, tous les règlements, toutes les règles, tous les décrets et toutes les circulaires administratives concernant le commerce. Les règles non publiées cesseront d'être opposables aux tiers et la publication sera centralisée dans un seul journal officiel. En outre, la Chine est convenue de réduire progressivement ses restrictions à l'importation, ses contingents, ses licences obligatoires et ses contrôles, de confirmer l'élimination de toutes les règles et pratiques de substitution en matière d'importations, d'éviter de recourir aux normes vétérinaires et phytosanitaires et aux essais obligatoires pour faire obstacle aux importations, d'appliquer des prescriptions identiques aux produits domestiques et importés et de réduire les droits de douane sur plusieurs produits. Il était évident que les avantages liés à cet accord seraient étendus à tous les partenaires commerciaux de la Chine, en particulier en termes de transparence. Néanmoins, des craintes ont été exprimées en ce qui concerne un élément discriminatoire, à savoir une disposition spéciale aux termes de laquelle seules les co-entreprises américaines pourraient importer sans restriction les pièces détachées et les kits. Dans un échange de lettres, le gouvernement chinois a accepté que les sociétés de l'UE bénéficient exactement du même traitement et il a admis d'envisager une libéralisation rapide pour les produits prioritaires de l'UE.

Dans la mesure où il s'appliquera erga omnes, le récent accord entre les Etats-Unis et la Chine sur plusieurs questions liées aux droits de propriété intellectuelle et plus particulièrement au droit d'auteur représente un autre progrès dans la voie de l'amélioration de la législation chinoise et surtout de son application. La Commission doit s'assurer que les produits de l'UE

bénéficieront de la même protection que les produits américains, de jure bien entendu, mais aussi en pratique et que les dispositions concernant les co-entreprises et l'accès au marché seront étendues aux sociétés et produits de l'UE.

Régime d'importation UE

A la suite de l'achèvement du marché intérieur, on a procédé à un réexamen des règles régissant toute une série de contingents nationaux dont 4.700 contingents concernant les produits chinois². Simultanément, l'industrie européenne ne pouvait accepter une libéralisation aussi substantielle que si un minimum de protection était maintenu, compte tenu de la nature particulière de l'économie chinoise et de la perturbation de certains secteurs du marché de l'UE qu'elle pouvait entraîner.

Dans la foulée de la conclusion du cycle de l'Uruguay, il a été convenu de supprimer toutes les restrictions quantitatives nationales et de les remplacer par un système de contingentement à l'échelle de l'UE. En vertu de ce nouveau régime, sept catégories seulement de produits sont contingentées (chaussures, gants, vaisselle, articles en verre, récepteurs de radio et jouets) représentant 13 % environ des exportations de produits non textiles chinois dans l'UE (en 1992). D'autres produits seront soumis à un régime de surveillance non assortie de restrictions quantitatives.

Un nouveau régime d'importation a également été institué pour les produits textiles non couverts par l'AMF, en particulier la soie et les produits de la soie. Ce régime autonome a été négocié avec les Chinois et rapidement transformé en un accord bilatéral.

Il est évident que ce nouveau régime représente une amélioration considérable par rapport à l'ancien, non seulement en termes de couverture (volume des échanges et nombre de produits couverts), mais aussi en termes de transparence et de sécurité. En outre, les niveaux des contingents ont été sensiblement relevés en 1995 pour tenir compte à la fois de l'élargissement et de problèmes spécifiques dans certains secteurs.

²

Règlement n° 3420/83.

ANNEXE 4: ACTIONS DE COOPERATION

Assistance financière et technique

Le premier projet financé par la Communauté européenne date de 1984, juste avant la normalisation des actions de coopération par l'accord de commerce et de coopération. Un programme complet d'aide au développement a été établi à la suite de la signature de l'accord en 1985. A la fin de 1994, la CE avait financé 25 projets de développement en Chine dans le domaine de l'assistance technique et financière qui ont absorbé l'essentiel des ressources consacrées aux relations avec la Chine. En général, les projets ont combiné les avis d'experts sur place, la formation de Chinois dans l'UE et le soutien à la modernisation des équipements. Centrés sur le secteur rural au sens large, les projets ont concerné des domaines aussi variés que la conservation des sols et de l'eau, la transformation des denrées alimentaires et le stockage, de même que l'amélioration des récoltes. Le programme avait été conçu de manière à étendre l'influence de la CE à toute une série de secteurs et de provinces. En conséquence, les programmes ont concerné des produits aussi variés que les agrumes, les noix de cajou, les crevettes et le caoutchouc. Du point de vue géographique, les actions ont touché des provinces aussi éloignées les unes des autres que Xinjiang à l'Ouest, Liaoning à l'Est, Jilin au Nord et Hainan au Sud.

Le résultat a été qu'à partir de rien, la CE a établi sa présence dans les diverses régions de la Chine. L'importance du programme a aussi été accentuée par le fait que peu d'autres donateurs étrangers s'étaient intéressés au secteur rural en Chine. Toutefois, dans un pays aussi vaste que la Chine, l'effet global d'un tel programme a évidemment été restreint. Il s'est avéré difficile, du fait de l'adoption de cette stratégie de "bas en haut", d'établir un profil national. En termes opérationnels, on n'a pas réussi à mettre en commun le savoir et l'expérience des équipes d'experts de l'UE réparties dans tout le pays. En outre, alors que la Chine expérimente une mutation rapide, les partenaires institutionnels éprouvent parfois des difficultés à honorer leurs engagements à long terme.

Le projet d'assistance technique et financière le plus important en Chine a été le projet de développement de l'industrie laitière. Ce projet avait pour objectif essentiel d'améliorer les normes nutritionnelles en Chine par un soutien au secteur laitier. Dans un premier temps, de la poudre de lait et du butteroil de la CE ont été mis à la disposition de la Chine aux prix locaux. Les recettes ont alors été réinvesties dans le développement de l'industrie laitière en Chine. Des experts européens en provenance de tous les Etats membres de la CE ont été envoyés en Chine afin de dispenser des conseils sur le développement d'une industrie laitière solide, des cheptels ont été constitués et des équipements ont été fournis afin d'accroître la capacité de transformation du lait en Chine. Ce projet a été un des rares projets financés par l'étranger à s'intéresser de près au secteur rural chinois et le seul projet à avoir développé une approche réticulaire et participative d'envergure véritablement nationale. Le projet a contribué à promouvoir et à moderniser le secteur laitier dans 20 grandes villes et à développer une stratégie nationale pour le secteur laitier. Il a favorisé la mise en place de structures et l'introduction de nouvelles technologies de manière à garantir le développement parallèle du marché et de la production de produits laitiers. Une phase intérimaire d'un an a été décidée en 1994: elle concerne 30 zones de projets et s'attache moins à soutenir la capacité de transformation du lait et l'accroissement des cheptels qu'à renforcer la productivité des exploitations laitières et à renforcer le contrôle de qualité dans le secteur laitier.

La Commission a maintenant engagé une étude de faisabilité pour une éventuelle seconde phase. Elle permettrait d'étendre la portée du projet qui aurait ainsi un impact depuis les exploitations jusqu'aux marchés et permettrait de remédier à certaines déficiences dans les domaines du contrôle de qualité, de l'hygiène et de la productivité afin d'améliorer la réactivité

de l'industrie au marché. L'orientation commerciale de cette seconde phase pourrait inclure des mesures visant à promouvoir les investissements de l'UE dans le secteur laitier en Chine.

Le développement de projets à une échelle nationale aussi vaste requiert manifestement davantage de ressources et d'infrastructures. De plus en plus, on adopte une approche de renforcement institutionnel de nature à favoriser le développement des politiques centrales. C'est dans cet esprit que le centre sino-européen des technologies agricoles (CECAT) a été créé à Pékin. Son but est d'encourager le transfert de technologies entre la CE et la Chine, de consolider l'expérience accumulée dans le cadre de l'aide au développement apportée par la CE et par d'autres au cours de nombreuses années et de développer un centre de connaissances et de savoir-faire. Le CECAT s'efforce d'assurer l'audience la plus large possible à ces travaux en organisant des séminaires, en publiant des documents spéciaux, en élaborant du matériel audiovisuel et en aidant les entreprises agro-industrielles européennes à opérer sur le marché chinois. Le projet CECAT se terminant en 1996, il conviendra d'évaluer s'il doit être reconduit pour une seconde phase dans sa forme actuelle.

On s'est efforcé de soutenir les minorités en Chine en définissant les projets de telle manière qu'ils bénéficient à ces minorités, par exemple en les ciblant sur des régions ou des secteurs où les minorités sont concentrées. Ainsi, le projet en cours de développement du cheptel dans la province de Qinghai vise essentiellement les hauts plateaux où les agriculteurs sont en majorité d'origine tibétaine.

Coopération économique

Parallèlement au programme d'assistance technique et financière, un programme de coopération économique a été élaboré dans les années 80. Ce programme s'efforce également de combiner l'action au niveau local avec le renforcement des institutions centrales.

A la fin des années 80, le plus important projet au niveau micro-économique était un programme de soutien à la modernisation des entreprises chinoises. Ce programme qui s'appuyait sur l'expertise de consultants européens visait à répondre à certains besoins particuliers des entreprises chinoises en transition. Toutefois, il s'est avéré difficile de faire en sorte que le programme ait un effet boule de neige dans tout le pays et sa mise en oeuvre a été interrompue après 1989. Une tentative plus fructueuse de renforcer les infrastructures de l'économie chinoise a été faite dans le domaine de la formation à la gestion. Depuis 1985, l'institut Sino-européen de gestion (CEMI) organise des cours de gestion à l'intention d'étudiants chinois, dispensés, dans une optique internationale, par des professeurs d'universités européennes. Sa tâche principale a consisté à mettre sur pied un cours MBA (Master of business administration) qui a été fréquenté avec succès par quelque 235 étudiants. Ce cours MBA a conféré une nouvelle dimension à la formation à la gestion en Chine, un cours avec une optique internationale qui a gagné très vite une réputation impressionnante. Le CEMI s'est aussi lancé dans la recherche, la production de publications et les études de cas, et ces dernières années, a mis davantage l'accent sur le développement de toute une gamme de cours de gestion qui ont été fréquentés par quelque 600 étudiants depuis 1989. Toute une gamme d'entreprises d'Etat ou de co-entreprises ayant noué des liens étroits avec des sociétés européennes ont été associées au CEMI. On trouve désormais des diplômés MBA du CEMI dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie chinoise. Néanmoins, le CEMI n'est pas sans connaître quelques problèmes dus notamment à des équipements insuffisants et à une absence d'indépendance qui l'a empêché d'assurer sa stabilité et sa viabilité à long terme.

En 1994, l'action de l'UE en vue de développer la formation à la gestion en Chine est entrée dans une nouvelle phase. Alors que le CEMI poursuivait ses activités, la Commission, le gouvernement chinois et les milieux d'affaires en Chine et dans l'UE se sont progressivement rendus compte que le temps était venu de concevoir un projet plus ambitieux afin de pallier la

grave pénurie de gestionnaires chinois ayant reçu une formation conforme aux normes internationales. D'où la création à Shanghai en 1994 d'une véritable école commerciale, l'Ecole d'Affaires Internationale Sino-européenne (CEIBS). Fruit d'un partenariat entre un réseau d'écoles commerciales en Europe et l'université Jiaotong de Shanghai, la CEIBS est la première école commerciale en Chine à organiser des cours MBA de niveau international et d'autres cours pour les étudiants chinois depuis mars 1995.

Un corps de professeurs permanents essentiellement originaires d'écoles commerciales de l'UE sera constitué et installé dans un bâtiment spécialement construit pour l'école. La CEIBS est une personne morale indépendante, gérée par un conseil de direction à la manière d'une entreprise commerciale, bien qu'elle ne poursuive pas de but lucratif. Le niveau universitaire de l'école est garanti et protégé par un groupe international d'universitaires réunis au sein du conseil académique, alors que les commanditaires du projet pourront influencer le développement de l'école par l'intermédiaire d'un conseil consultatif. La philosophie de la CEIBS repose sur l'établissement de liens étroits avec les milieux d'affaires, non seulement dans l'espoir de trouver des commanditaires, mais surtout pour garantir la pertinence économique de l'enseignement dispensé par l'école. La CEIBS symbolise une nouvelle volonté de faire en sorte que l'action soit parfaitement adaptée aux réalités économiques chinoises et que la coopération économique bénéficie véritablement aux uns et aux autres.

Le programme prévoyait aussi la formation de fonctionnaires, l'UE pouvant faire bénéficier dans ce domaine la Chine de son expertise et de son soutien. Ainsi, un programme de formation en faveur d'interprètes chinois a été organisé afin de faciliter l'internationalisation des départements essentiels des ministères chinois des affaires étrangères et du commerce extérieur et de la coopération économique. Ces interprètes étant ultérieurement appelés à jouer un rôle politique au sein de leur ministère, le programme inclut désormais une initiation aux questions essentielles concernant l'Union européenne et le système commercial mondial. Près de 150 interprètes ont ainsi pu recevoir une formation intensive au sein du service commun "interprétation-conférence" de la Commission. Un autre exemple important a été un programme de coopération douanière visant à faciliter le commerce par le biais de la modernisation des services douaniers chinois.

Les plaintes de la communauté internationale relatives aux normes de protection des droits de propriété intellectuelle en Chine sont bien connues. Cependant, si l'on veut que la Chine parvienne à développer un cadre juridique efficace pour la protection des droits de propriété intellectuelle, la communauté internationale devra lui apporter une assistance technique. Cela étant, l'UE et l'Office européen des brevets ont lancé un programme de formation au droit de la propriété industrielle en Chine en 1993. Ce programme visait non seulement à contribuer à la mise en conformité de la législation chinoise avec les normes internationales, mais aussi à apporter une aide aux institutions responsables de l'application des lois, à encourager la formation de professionnels de la propriété industrielle et à faire prendre conscience de l'importance d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle pour le développement d'une économie moderne. Toute une série de formations et de colloques ont été organisés pour des fonctionnaires, des juristes, des magistrats et des hommes d'affaires et des documents essentiels ont été diffusés.

On peut aussi citer comme exemple un programme en cours de formation d'économistes attachés aux principaux ministères concernés par les réformes économiques en Chine. Ce programme combinait un cours d'introduction sur les économies de l'UE et une série de séminaires, ainsi qu'un stage d'un mois dans des institutions économiques importantes en Europe. Son objectif est d'aider les économistes à mieux comprendre les réalités du fonctionnement des économies de marché en Europe. Le programme fait une large place aux questions présentant un intérêt particulier à la fois pour la Chine et l'UE, telles que la politique régionale ou la politique monétaire. D'autres formations ont été organisées pour la comptabilité,

la gestion financière, l'administration des douanes et la coopération entre les offices statistiques.

Enfin, toute une série d'activités ont été organisées afin d'encourager les contacts entre entreprises en facilitant la coopération entre des chefs d'entreprises chinois et européens. Dans le cadre de cette action, des foires commerciales ont été notamment organisées, de même que des réunions et séminaires mettant en présence des participants "assortis" à l'avance. On a privilégié les actions en faveur des petites et moyennes entreprises. Des sociétés européennes se sont aussi intéressées de plus en plus aux possibilités de création de co-entreprises en Chine grâce à la facilité ECIP (partenaires communautaires en matière d'investissements), qui accorde toute une gamme d'aides et de prêts destinés à encourager les entreprises européennes à créer des co-entreprises dans plusieurs pays d'Asie, y compris la Chine. Plus de 100 sociétés ou organismes ont profité du programme ECIP. La Chine s'avère désormais la destination la plus populaire pour les candidats ECIP.

La Coopération Scientifique et Technologique avec la Chine

La coopération scientifique entre la Communauté et la Chine a commencé en 1984. Pendant plusieurs années, le programme de coopération était centré sur des activités à court terme comprenant séminaires et formation professionnelle. Mais, ces dernières années, l'accent a été mis sur des activités de recherche conjointe avec un contenu scientifique à haute valeur ajoutée impliquant des instituts de recherche dans des domaines d'intérêt mutuel. Plus de 70 projets conjoints de recherche ont été financés, notamment en matière de biotechnologie appliquée à l'agriculture et à la médecine, de santé, de fusion thermonucléaire et de sciences environnementales (notamment le changement global, l'observation et la surveillance terrestre), jetant ainsi des bases solides pour développer la coopération. En outre, plusieurs ateliers scientifiques ont été organisés en Chine dans ces domaines, et plus de 150 jeunes scientifiques ont reçu des bourses de recherche pour travailler dans un grand nombre d'institutions et de laboratoires Européens. La coopération dans le domaine de la biotechnologie, un des secteurs principaux de coopération avec la Chine, est coordonnée par le Centre de Biotechnologie CE-Chine, une initiative conjointe établie en 1991 comme bureau d'information et catalyseur pour les interactions CE/Chine.

Le démarrage du 4ème Programme Cadre (1994-1998) a introduit de nouvelles possibilités pour la coopération scientifique avec la Chine, en appuyant la recherche innovatrice, la mobilisation des talents complémentaires, le développement des ressources humaines, la formation de jeunes chercheurs, et, plus généralement, la promotion d'une culture de la recherche.

Autres domaines de coopération

La coopération a été entreprise dans des secteurs significatifs pour l'économie de l'Union Européenne. La coopération industrielle a été développée dans plusieurs domaines d'importance technologique, avec des projets directement industriels (tels que dans le secteur de la fabrication intégrée par ordinateur), la promotion de l'utilisation des normes européennes et la localisation des produits européens (comme en matière de logiciels), de même que la coopération en matière de recherche s'agissant de l'environnement industriel. Un important programme de coopération dans le secteur des télécommunications, incluant le renforcement institutionnel du propre réseau de la Commission d'Etat pour la Science et la Technologie (SSTC), a été mis au point et lancé en coopération étroite avec cette dernière, le Ministère des Postes et Télécommunications, le Ministère de l'Electronique et de l'Industrie et le Ministère de la Radio, du Film et de la Télévision. Ce programme comprend deux initiatives importantes à long terme dans des domaines de technologie avancée: appuyer l'utilisation des normes GSM pour les communications mobiles, développer la technologie de diffusion digitale audio et vidéo. La coopération en matière d'énergie a commencé dès 1981, et a visé à encourager le

développement d'une politique énergétique en Chine, en fournissant une assistance technique au développement des ressources énergétiques et en dispensant la meilleure formation possible. Au nombre des projets spécifiques figure le soutien à l'industrie gazière dans le domaine des techniques d'exploration et d'extraction. Dans tous ces cas, un véritable intérêt mutuel a résulté du transfert de technologie et de savoir-faire vers la Chine au travers de l'utilisation de produits européens, familiarisant de plus en plus le marché chinois à ces derniers.

Mais la coopération ne s'est pas seulement limitée aux domaines d'intérêt commercial. A la suite de contacts entre universités européennes et chinoises en 1986, un programme d'envergure limitée a été mis au point dans le secteur de l'enseignement supérieur. Il s'est développé à partir d'un petit réseau de cellules d'études européennes au sein d'universités chinoises (la Société Chinoise pour les Etudes Européennes), dont sept sont maintenant des Centres Européens de Documentation. Un programme annuel a été développé comprenant une école d'été pour étudiants chinois, avec des professeurs européens enseignant des matières européennes, et des bourses pour étudiants chinois ayant atteint le niveau du doctorat. En 1994, une initiative a également été lancée dans le contexte du programme mondial de l'UE pour combattre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. L'objectif vise à appuyer les efforts du gouvernement chinois pour bâtir une infrastructure administrative et médicale permettant de combattre ces maladies.

g\horefca\public\comch\fr-com.doc

ISSN 0254-1491

COM(95) 279 final

DOCUMENTS

FR

11

N° de catalogue : CB-CO-95-315-FR-C

ISBN 92-77-90882-3

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg